

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

- Audition, ouverte à la presse, de M. Patrick Cohen,
journaliste..... 2
- Présences en réunion..... 35

Jeudi
18 décembre 2025
Séance de 14 heures 30

Compte rendu n° 13

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission



La séance est ouverte à quatorze heures trente.

La commission auditionne M. Patrick Cohen, journaliste.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous voici réunis pour la troisième audition de cette journée, qui va nous permettre d'auditionner Monsieur Patrick Cohen, que je remercie d'être présent devant notre commission. Je veux le dire d'emblée, vous n'êtes pas ici dans un tribunal, vous n'êtes pas devant des juges. Nous ne sommes pas là pour vous juger ou pour vous sanctionner, mais pour vous poser des questions, pour comprendre et certainement pas pour vous jeter en pâture. Ce n'est pas le rôle de cette commission. Nous devons préserver l'honneur des personnes que nous auditionnons.

Nous vous entendons notamment en raison d'une vidéo qui a été diffusée sur les réseaux sociaux. Je conteste la méthode, mais cette vidéo a suscité l'émoi des Français et d'une partie des responsables politiques, qui se posent des questions. Je ne doute pas que M. le rapporteur reviendra sur cette vidéo et que nos collègues membres de cette commission feront de même, mais je ne souhaite pas que ce soit l'unique thème du jour. Vous êtes un journaliste de télévision et de radio. Vous avez interviewé nombre de personnalités, y compris politiques, et c'est également sur votre conception du travail de journaliste et sur la mise en œuvre des exigences de pluralisme, d'impartialité et d'indépendance que nous souhaitons vous auditionner.

J'invite mes collègues à poser, bien entendu, toutes les questions qu'ils souhaitent, le moment venu, mais je pense qu'au vu de votre longue expérience de journaliste cette commission gagnerait à vous interroger aussi sur des sujets plus larges. Je rappelle que vous êtes passé par RTL, Europe 1 et France Inter. On vous connaît également comme chroniqueur à la télévision, notamment sur France 5 dans l'émission « C à vous », et vous aviez précédemment travaillé à France 2 et Canal +.

Je vais vous demander, comme à chaque personne auditionnée devant cette commission d'enquête et ainsi que les textes l'imposent, de déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations.

Je rappelle aussi que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vais vous demander de lever la main droite et de dire « *je le jure* ».

(M. Patrick Cohen prête serment.)

M. Patrick Cohen, journaliste. Je n'ai pas d'autres liens d'intérêt que des collaborations passées avec certains ici, Aymeric Caron, dont j'ai été le collègue à Europe 1, mais je crois qu'il a dit qu'il quittait cette commission, et le député Philippe Ballard, avec qui j'ai travaillé pendant deux ans à France Info. J'espère que leur indulgence ne sera pas suspecte.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise pour ma part que je suis membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis le mois d'octobre 2024, que j'ai représenté l'Assemblée nationale au conseil d'administration de Radio France de 2022 à 2024 et que j'ai été corapporteur, avec ma collègue Virginie Duby-Muller, de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public.

Monsieur Cohen, je vous laisse la parole pour votre intervention liminaire.

M. Patrick Cohen. Je vais commencer, même si vous l'avez déjà fait, Monsieur le président, par une brève présentation. Je suis journaliste depuis près de quarante ans. J'ai fait l'essentiel de ma carrière à la radio, pour moitié dans le public et pour moitié dans le privé : treize ans à RTL, six ans à Europe 1 et une vingtaine d'années à RFI, France Info, France Inter, France Culture et, à la télévision, à France 5. J'ai pratiqué à peu près tous les métiers du journalisme : reportages, flashes, journaux, interviews, émissions médicales, émissions politiques, libre antenne, débats d'idées, présentation de tranches d'information, papiers d'analyse et éditoriaux. J'ai parfois exercé des responsabilités, mais sans jamais quitter l'antenne.

Encore aujourd'hui, toute mon activité professionnelle est tournée vers l'écriture et la diffusion de contenus, le matin sur France Inter, le soir dans l'émission « C à vous », sur France 5, et régulièrement sur LCP-AN (La Chaîne parlementaire-Assemblée nationale), dans l'émission Rembob'INA. Tout est public, tout est accessible. Vous pouvez retrouver sur les sites de Radio France, de France Télévisions et même d'Europe 1 des milliers d'heures de matinales, d'interviews et d'émissions en tout genre. Mais je sais par avance que vos interrogations, vous l'avez mentionné, porteront en priorité sur les quelques dizaines de secondes d'une vidéo tournée à mon insu et dans laquelle je ne dis rien, ou presque.

Bien que je considère qu'un journaliste n'est responsable et redevable que de ce qu'il dit, écrit et publie, bien que l'impartialité ne se mesure pas dans les bistrotts ni dans les chambres à coucher, ou alors c'est qu'on a basculé dans un autre régime politique, et nonobstant le fait que ces vidéos font l'objet de trois procédures judiciaires distinctes, je répondrai à vos questions et à l'émotion, incontestable, suscitée par ces images. Émotion amplifiée par une opération de propagande sans limite, visant à dénigrer, à détruire le service public que je représente.

Deux chiffres à cet égard : l'affaire dite « Legrand-Cohen » a fait l'objet en deux semaines sur l'antenne de CNews, du 6 au 20 septembre dernier, de 853 séquences, et dans les trois premiers jours, entre le 6 et le 9 septembre, la vidéo a tourné 181 fois sur la même chaîne, dite d'information, qui ne s'est occupée de rien d'autre, tout cela sans une once de contradictoire et avec des bandeaux parfois mensongers, comme, le 8 septembre, « *Legrand et Cohen veulent s'occuper de Dati* », phrase qui a encore été répétée ces derniers jours sur les antennes d'Europe 1 et de CNews et hier, ici même, par M. le rapporteur lorsqu'il interrogeait la présidente de Radio France, mais qui n'a jamais été prononcée et ne figure pas dans ces vidéos ; c'est donc un mensonge.

Quel était l'objet de ce rendez-vous ? Mon métier est d'éclairer l'actualité, politique ou autre, et entre chaque intervention, puisque je parle à heures fixes, de nourrir mon information et ma réflexion en lisant, beaucoup, et en échangeant avec des élus, des responsables politiques, souvent au téléphone, parfois autour d'un café ou au cours d'un déjeuner, comme le font tous les journalistes politiques et tous les ministres et responsables politiques. Je ne vous apprends rien, mesdames et messieurs les députés, vous qui sortez peut-être, encore que vous n'ayez pas eu beaucoup de temps à la pause de midi, d'un café-presse. Mais aux citoyens, auditeurs ou téléspectateurs qui ont pu être surpris ou choqués par ces pratiques, je dis simplement ceci : imagine-t-on des spécialistes de la santé ne pas rencontrer des médecins, ou des journalistes chargés des crimes et délits ne pas voir des policiers ?

Ce jour-là, le 7 juillet, il s'agissait d'un café – 5,80 euros pour deux cafés, payés de ma poche –, à l'occasion d'un rendez-vous que nos deux interlocuteurs politiques avaient sollicité, pas tellement pour nous livrer des informations mais pour discuter d'un positionnement, d'une

stratégie que nous avons l'un et l'autre assez vivement critiquée. Thomas Legrand, dans un édito de *Libération*, avait parlé de la « gauche Donut », du nom de ce beignet qui a un trou au milieu, comme image du vide politique que représente le PS (Parti socialiste) actuel. Pour ce qui me concerne, dans un édito du 25 avril sur France Inter, j'avais fait ce constat : « [L]es socialistes d'aujourd'hui ne se parlent qu'à eux-mêmes. [...] Avez-vous déjà entendu le [PS] débattre du fond ? » Le 6 juin, après le vote des adhérents, la stratégie étant floue au PS et l'avenir incertain, je disais qu'Olivier Faure « peut [...] se contenter d'être l'homme le plus riche du cimetière » ; puis, le 16 juin, « un congrès pour rien ? [...] La gauche non mélenchoniste, qui ne sait pas où elle habite, n'ira pas toquer au Parti socialiste ». Vous conviendrez que, pour ce qui est de la collusion avec le PS, on peut sûrement faire plus et mieux, et moins fantasmatique.

Venons-en au contexte. Un peu plus de quinze jours avant ce rendez-vous, le 18 juin précisément, la ministre de la culture, Rachida Dati, m'avait sauté à la gorge dans un geste d'intimidation sans précédent de la part d'un membre du gouvernement, en direct sur le plateau de « C à vous », en me menaçant d'un article 40 – j'attends toujours – pour avoir eu le culot de l'interroger sur des paiements de 300 000 euros qu'elle aurait reçus de GDF Suez quand elle était eurodéputée. J'attends toujours la réponse mais la justice, semble-t-il, est en train de s'en occuper en ce moment même. Et je vous jure que Thomas Legrand et moi-même n'y sommes strictement pour rien ! À la suite de cet incident, Thomas Legrand avait signé un billet dans *Libération* disant « *Dati fait du Trump* ». Pour ma part, je me suis abstenu de faire le moindre commentaire, où que ce soit. Je n'avais d'ailleurs écrit aucun édito consacré à Rachida Dati depuis son retour au Gouvernement.

Je vous dis tout cela pour éclairer la phrase qui fait couler tant de salive et qui a joué un rôle quasiment constitutif pour votre commission d'enquête : « *Patrick et moi, on fait ce qu'il faut pour Dati.* » Thomas Legrand vous expliquera tout à l'heure ce qu'il a fait – du journalisme –. De mon côté, c'est la même chose. Je n'ai rien fait d'autre que mon métier, c'est-à-dire poser une question légitime sur les affaires judiciaires de la ministre, et je ne m'en suis pas « occupé », vous voyez que c'est plutôt l'inverse. Mais si on se perd sur cette phrase au point que, presque systématiquement, M. le rapporteur se sent obligé d'ajouter : on fait ce qu'il faut « *pour la faire perdre* » ou bien de dire : « *on s'en occupe* », c'est à cause du montage, qui signe la malhonnêteté de l'opération. Pourquoi, en effet, la vidéo s'arrête-t-elle net sur la dernière syllabe prononcée par Thomas Legrand ? Qu'est-ce qui se dit après, qui aurait pu donner le sens d'une phrase qui, en soi, ne veut rien dire ? On fait ce qu'il faut pour quoi donc ? Pour la faire élire, pour la faire rire, pour la faire battre, pour l'énerver ? Je ne sais pas. Et surtout, quelle est ma propre réaction à cette phrase dans laquelle je suis cité ? Est-ce que j'approuve, je proteste, j'argumente, je me lève indigné ? On ne le sait pas.

Via nos avocats, nous avons fait délivrer par voie d'huissier une sommation interpellative à *L'Incorrect* pour avoir accès à l'ensemble du matériel vidéo. Refus – ce qui n'est pas très correct –. M. de Watrigant, le directeur de *L'Incorrect*, a pourtant déclaré le 12 septembre au journal *L'Opinion* qu'il avait reçu de sa source quinze vidéos de notre conversation. Il en a publié trois. Mais alors, qu'y a-t-il dans les douze autres ? Pourquoi avoir seulement mis en ligne quelques dizaines de secondes d'un échange qui a duré à peu près une heure et demie et auquel j'ai, bien évidemment, participé ? Pourquoi avoir occulté mes propos ? Parce qu'ils ne collaient pas avec le scénario de la collusion, du complot avec les socialistes, parce qu'ils n'allaient pas dans le sens de cette manipulation ? Nous parlons d'un échange qui, je le répète, s'inscrivait dans un cadre informel et confidentiel. Mais je constate, hélas, avec la divulgation cette semaine par Europe 1 de bribes de phrase d'une conversation privée entre Thomas Legrand et Laurence Bloch, que l'espionnage déguisé en journalisme est appelé à prospérer sur les antennes du groupe Bolloré.

À la première vidéo, on pouvait croire au hasard. Là, on découvre un système, et des méthodes de barbouzes dont Pascal Praud s'est enorgueilli avant-hier en ouvrant son émission sur CNews. Je cite : « *Tout ce qu'on a dit a été enregistré, bien sûr, mais on ne peut pas le passer parce que c'est interdit.* » On ne peut pas le passer, mais on le répète quarante et une fois en deux jours sur Europe 1 et plusieurs fois hier, dans les questions de M. le rapporteur, ici même, à la présidente de Radio France.

Dois-je rappeler ici, à l'Assemblée nationale, temple de la République, que le droit au respect de la vie privée est un principe constitutionnel ? Dois-je rappeler l'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « *Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance [...].* » ? Voilà un exemple de ce que j'ai fait hier et qui est au cœur de mon métier : relire de grands textes en vue de les partager, diffuser de la connaissance et des informations. Et une fois encore, tout ce que je dis ou écris est accessible. Tout est transparent. Je n'organise pas de campagne clandestine. Je ne manipule pas d'algorithme. Je n'écoute pas aux portes ni dans les cafés. Je ne cherche pas à dresser les uns contre les autres. Je ne tweete pas et je ne suis présent sur aucun réseau social. Je vérifie mes informations, je travaille honnêtement et devant vous, cet après-midi, je me tiens droit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, Monsieur Cohen. Je l'ai dit hier et je le redis très clairement aujourd'hui, nous sommes attachés, en tant que députés, au respect absolu du droit à la vie privée. C'est un principe constitutionnel. Nous devons nous battre pour le respect de la vie privée de nos concitoyens et de leur intimité, ce qui ne remet pas en cause le travail des journalistes. Ils sont libres dans notre pays et ils utilisent les méthodes qu'ils souhaitent mais nous devons rappeler dans cette assemblée notre attachement absolu, qui ne souffre d'aucune limitation, au respect du droit de nos concitoyens à la vie privée. Si nous renonçons à ce combat et à cette exigence, nous contribuons à une évolution dangereuse de notre démocratie et de notre État de droit. Mais la vidéo en question a été rendue publique. Elle vous montre attablé, avec Thomas Legrand, dans un bistrot en compagnie de responsables du Parti socialiste et elle a suscité l'émoi d'une partie des Français, qui ont le sentiment d'une collusion, d'une connivence entre les journalistes en général et les politiques.

J'aimerais vous interroger sur la manière dont les journalistes politiques, dans une société polarisée médiatiquement et fracturée politiquement, peuvent mettre en œuvre à chaque instant les exigences d'impartialité et de pluralisme. La polarisation du débat public et la fracturation de la vie politique compliquent-elles l'exercice du journalisme politique ? Vous avez été chargé du suivi de nombreux groupes politiques, notamment le Front national, ce qui vous a amené à rencontrer des responsables politiques dans le cadre de votre travail. Sans penser à un parti en particulier, je serais intéressé de savoir comment vous traitez les mouvements politiques, dans quel cadre s'exerce ce travail – des déjeuners, des cafés ? –, très concrètement, afin que nos concitoyens puissent comprendre clairement ce que c'est que le travail d'un journaliste politique.

La présidente de Radio France a qualifié hier de « *fanfaronnade* » la manière dont Thomas Legrand aurait prétendu pouvoir, peut-être, influencer sur la ligne éditoriale de France Inter. À supposer que ces propos traduisent une volonté de ce type – je ne suis pas là pour les commenter –, pensez-vous avoir la capacité d'influer sur la ligne éditoriale de France Inter ?

M. Patrick Cohen. Thomas Legrand ou moi-même pouvons-nous influencer sur la ligne éditoriale de France Inter ? Non. Cela a été le cas les années où j'animais la matinale, où j'avais des responsabilités importantes, en ce qui concerne aussi bien les invités que l'éditorial de cette

émission, alors suivie par plus de 4 millions d'auditeurs – c'est encore plus aujourd'hui – ; et aujourd'hui, je suis responsable de mes deux minutes quarante-cinq du matin, et c'est tout. Quant à Thomas Legrand, je crois que la présidente de Radio France vous a rappelé son statut, et par ailleurs vous l'interrogerez tout à l'heure.

S'agissant des contacts avec les responsables politiques, je peux témoigner de deux choses différentes dans ma vie de spécialiste politique, même si je ne me présente pas exclusivement comme un spécialiste politique puisque j'ai traité beaucoup d'autres sujets. Dans ma vie d'éditorialiste, je suis moins en contact avec des responsables politiques que j'ai pu l'être quand j'étais reporter politique, c'est-à-dire chargé du suivi d'un certain nombre de groupes politiques. Lorsque j'étais au service politique de RTL, entre 1997 et 2005 ou 2006, j'étais chargé du suivi – ces catégories vont vous paraître bizarres – des écologistes, des Verts, du Front national et de la Corse. Le Front national m'a beaucoup occupé. C'était une couverture intense, parce qu'à partir de 1998, la dissidence mégrétiste – de Bruno Mégrét contre Jean-Marie Le Pen – a énormément occupé les écrans et les esprits. J'ai couvert cette scission et la campagne présidentielle de 2002 qui a vu, le 21 avril, le candidat du Front national, Jean-Marie Le Pen, accéder pour la première fois au second tour. J'ai vécu tout cela aux premières loges en fréquentant très assidûment les dirigeants du FN de l'époque.

Je le dis en souriant à ceux qui me reprochent un café avec des responsables socialistes : je peux dresser une cartographie précise de tous les restaurants parisiens disposant d'un salon privé qui, à l'époque, acceptaient la présence de Jean-Marie Le Pen pour les déjeuners que nous avions mensuellement avec lui, au sein du groupe qui suivait l'actualité du Front national, et j'ai souvent parlé de stratégie politique avec Jean-Marie Le Pen. J'ai d'ailleurs fait au sujet du 21 avril 2002 un livre qui comportait pas mal de révélations, notamment le coup de pouce de la droite chiraquienne à la candidature de Bruno Mégrét, ce qui m'a valu d'être cité et à mon livre d'être brandi à la tribune du congrès du Front national à Nice en 2003. Je le dis pour rappeler que le journalisme n'est pas là pour servir une cause.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je passe maintenant la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur Cohen, de nous accorder un long moment pour répondre à toutes nos questions.

Je commence par rappeler le contexte et les faits. Le 7 juillet dernier, comme l'ont révélé les journalistes de *L'Incorrect*, Thomas Legrand et vous avez été filmés en train de discuter avec deux cadres du Parti socialiste dans un café parisien. Il ne s'agissait pas d'un simple échange informel entre journalistes et politiques, comme il en existe tous les jours, mais d'une rencontre à caractère politique visant à définir une ligne éditoriale dans le but de désavantager une candidate aux élections municipales. Les faits, et les vidéos, ont été révélés. Thomas Legrand a déclaré : « *Nous, on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick [Cohen] et moi* » au sujet des élections municipales à Paris. Puisque vous m'accusez de travestir vos propos, je me permets de les rappeler en introduction de notre échange.

Votre première réaction a été de contester la méthode en dénonçant une captation à votre insu, sans autorisation. Vous êtes allé jusqu'à dire à *La Tribune Dimanche* : « *Tous les coups sont permis, c'est hallucinant. Il s'agit d'un vol de conversation privée.* » J'écoute régulièrement vos interventions, qui m'intéressent beaucoup : vous ne vous êtes jamais offusqué publiquement des méthodes employées par certains de vos confrères, comme Élise Lucet et Tristan Waleckx, qui recourent régulièrement à des caméras cachées, à des conversations enregistrées à l'insu des gens,

qu'on pourrait qualifier d'embuscades filmées, parfois même au domicile des intéressés. Au contraire, vous saluez régulièrement leur travail et son utilité dans le débat public. Je pourrais également citer les propos que vous avez tenus au sujet des méthodes employées pour enregistrer M. Wauquiez lors d'une de ses conférences à l'EM Lyon.

Monsieur Cohen, ma première question est simple. Pourquoi ces méthodes vous semblent-elles légitimes lorsqu'elles visent d'autres personnes, mais inacceptables lorsqu'elles vous visent, vous ?

M. Patrick Cohen. Je n'ai aucun souvenir d'interventions concernant les méthodes utilisées pour les émissions que vous citez. Quant à Laurent Wauquiez, il délivrait des cours, face à des étudiants. Un cadre universitaire vous semble-t-il de même nature qu'une conversation informelle autour d'un café ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous savez qu'il existe des cours magistraux et d'autres qui ne sont pas enregistrés. Le cours dispensé par M. Wauquiez, je le dis avec d'autant plus d'objectivité que j'ai un passif avec lui – je ne le porte pas personnellement dans mon cœur – et que je n'appartiens pas au même parti, était un cours confidentiel, qui n'était pas filmé.

M. Erwan Balanant (Dem) et Mme Sophie Mette (Dem). Ça n'existe pas, ça !

M. Patrick Cohen. M. Wauquiez, le jour même de ces révélations, a annoncé un dépôt de plainte, qui n'a jamais eu lieu. Nous avons annoncé, Thomas Legrand et moi – vous venez de citer mes propos dans *La Tribune Dimanche* –, un dépôt de plainte. Elle a prospéré. Le responsable de la vidéo a été entendu et le Parquet est chargé de l'enquête.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur Cohen. Je reviens sur vos déclarations au sujet de la méthode qui avait conduit à révéler les propos confidentiels que M. Wauquiez avait tenus à l'EM Lyon devant ses étudiants. Vous avez dit : « *Bien sûr, la loi dit qu'on ne doit pas enregistrer les gens à leur insu, mais il y a une démarche journalistique tout à fait légitime.* » Vous évoquiez alors une « *saine curiosité* ». Qu'est-ce qui a changé depuis 2018, monsieur Cohen, pour que cette saine curiosité ne s'applique pas à vous ?

M. Patrick Cohen. Comment se fait-il que votre curiosité ne s'étende pas à l'ensemble de la conversation que nous avons eue ce jour-là avec des responsables socialistes, et non pas seulement à quelques dizaines de secondes ? Pardon, je vais le répéter tout au long de cette discussion : je maintiens que les accusations que vous relayez résultent d'une manipulation, voire d'une falsification, et nous en ferons justice.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Cohen, j'entends que vous réclamez l'intégralité des rushes. C'est une invitation à l'égard de vos confrères de *L'Incorrect* – j'imagine qu'ils vous entendent et qu'ils les publieront probablement dans les prochains jours –. C'est votre droit. Mais vous ne m'avez pas répondu quant à la justification des méthodes de vos confrères qui ont révélé l'enregistrement visant Laurent Wauquiez. Pourquoi avez-vous changé d'avis depuis 2018 ? Est-ce lié à votre personne ?

Le 15 septembre dernier, sur le plateau de « C à vous », sur France 5, vous avez réagi pour la première fois à l'affaire vous concernant. Vous avez expliqué à propos de la vidéo, et vous le répétez devant la Représentation nationale : « *ce n'est pas une preuve, c'est un montage* ». Vous avez évoqué « *dix points de montage visibles* » et précisé avoir exigé l'intégralité des rushes en vue d'un constat d'huissier. Il y a eu un constat d'huissier, Monsieur Cohen. Il indique que la

vidéo n'était ni truquée, ni falsifiée et que les dix points de troncage n'ont en rien altéré la véracité des propos de M. Legrand et de la séquence dans laquelle vous êtes filmé. Confirmez-vous ces accusations extrêmement graves ?

M. Patrick Cohen. Monsieur le rapporteur, vous me parlez d'un constat d'huissier. Je suppose que vous l'avez consulté ou que vous en disposez.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Cohen, je vous pose des questions et je me permets de vous demander de me répondre. Je répondrai à votre question, mais n'invertissons pas les rôles. Cette fois-ci, devant la Représentation nationale, vous n'êtes pas un journaliste et éditorialiste qui interroge des invités politiques. Vous êtes devant les Français pour répondre aux questions des représentants du peuple.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous commençons à nous connaître, Monsieur le rapporteur et moi : je suis obligé de redire que, dans le cadre d'une commission d'enquête, qui a un bureau, si Monsieur le rapporteur a des éléments importants, par exemple s'il a connaissance d'un constat d'huissier ou s'il a eu l'intégralité des rushes, il est tenu, et je l'en remercie par avance, d'en faire part à la commission d'enquête.

Monsieur Cohen, dans le cadre d'une commission d'enquête, Monsieur le rapporteur n'est effectivement pas tenu de vous répondre, mais en tant que président je suis tenu et je peux me permettre de demander au rapporteur, s'il a eu ce constat d'huissier et cette vidéo dans son intégralité, de les porter à la connaissance de notre commission. Cela permettra de faire œuvre de transparence à l'égard des Français qui nous écoutent et des collègues députés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, Monsieur le président – cela va me permettre de répondre à votre question, Monsieur Cohen. Dans le cadre de mes pouvoirs de contrôle sur pièces et sur place, en tant que rapporteur, j'ai effectivement eu accès au constat d'huissier. C'était un élément important pour votre audition et je ne voulais pas transformer ou travestir la vérité des faits.

Je vais citer ce constat d'huissier, du 16 septembre, qui a été effectué à la demande de Monsieur de Watrigant : *« j'atteste de la conformité des propos rapportés dans l'article publié le 5 septembre 2025 sur le site de la société requérante et intitulé "Révélation : 'Patrick Cohen et moi, on fait ce qu'il faut pour Dati' : quand le service public fait campagne" »*. Le constat d'huissier atteste de la conformité des propos rapportés dans l'article. Comment pouvez-vous continuer à insinuer qu'il a pu y avoir une manipulation ?

M. Patrick Cohen. Monsieur le rapporteur, vous venez de faire la preuve d'un deuxième mensonge. Vous venez de dire qu'il n'y avait pas eu de montage.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pas dit cela.

M. Patrick Cohen. Vous venez de dire : *« il n'y a pas eu de montage, le constat d'huissier le prouve »*. Or il n'y a pas le mot « montage » dans le constat d'huissier. Je l'ai, puisqu'il a été publié sur les réseaux sociaux, mais j'attendais que vous le citiez. *« Je constate que les sous-titres précités sont conformes aux rushes qu'il m'a été donné de voir et d'entendre ce jour. »* En clair, les sous-titres correspondent aux paroles, c'est tout. Il est donc inexact et mensonger de prétendre qu'il n'y a pas eu de montage et que la conversation du 7 juillet a été fidèlement retranscrite. C'est même pire qu'un montage : c'est une falsification, Monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai dit que le constat d'huissier révélait dix points de montage qui n'altéraient en rien la véracité des propos prêtés à Monsieur Legrand, ni celle de l'intégralité des propos issus de ce contexte. Ne me prêtez pas des phrases que je n'ai pas dites. Je vous repose la question : continuez-vous à contester la véracité des propos qui ont été révélés dans cette vidéo ? Continuez-vous à dire que celle-ci est fallacieuse ?

M. Patrick Cohen. Absolument, elle est fallacieuse. Je suis très étonné que la commission d'enquête n'ait pas usé de ses prérogatives pour réclamer la vidéo. Il y a une dizaine de jours, j'ai eu, je l'avoue, un grand espoir lorsque je vous ai entendu, Monsieur le rapporteur, partager avec le directeur de *L'Incorrect*, Monsieur de Watrigant, le micro de la matinale de Radio Courtoisie. C'était en effet l'occasion rêvée d'exercer vos prérogatives et de montrer que ce qui vous importe est la manifestation de la vérité. Allez-vous demander ces vidéos à *L'Incorrect* ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je les demanderai, d'autant que j'ai découvert récemment, comme vous d'ailleurs, que le constat d'huissier atteste de la conformité des propos rapportés dans l'article que vous contestez.

Très honnêtement, je ne comprends pas : un constat d'huissier atteste de cette conformité et indique qu'il y a eu dix points de montage, mais qu'ils sont dérisoires parce qu'ils n'altèrent en rien la véracité des propos tenus ; comment pouvez-vous continuer à affirmer qu'il y a eu manipulation ? Le constat d'huissier indique précisément le contraire !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, Monsieur Cohen pourrait – c'est son droit – ne pas répondre à vos questions puisqu'une enquête judiciaire est en cours. Il accepte de le faire, et je l'en remercie car cela contribue à la clarté et à la transparence. Mais il faut désormais en venir au fond. On peut évoquer les propos qui ont été tenus, en discuter, se demander s'ils remettent en cause l'impartialité des personnes concernées, mais nous ne pouvons pas nous en tenir à des points de procédure, car notre commission n'est pas une cour de justice ou un tribunal. Au demeurant, je n'ai pas connaissance, en tant que président de la commission d'enquête, non plus que le bureau de ladite commission, de ce constat d'huissier.

Vous pouvez poser toutes les questions que vous voulez, sauf celles qu'un juge poserait dans un tribunal. Je précise, car je sais que certains vont instrumentaliser mes propos, que je ne dis pas que Monsieur Cohen n'a pas à répondre aux questions qui lui sont posées ; je dis simplement que la commission d'enquête, dès lors qu'elle n'a pas les éléments évoqués par le rapporteur et qu'une enquête judiciaire est en cours, doit s'en tenir au fond.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je souhaite simplement rappeler des éléments de contexte. Monsieur Cohen, vous procédez à une inversion accusatoire parfaitement scandaleuse. Votre rôle, ici, n'est pas de me poser des questions ; il est de répondre à celles du rapporteur et de l'ensemble de mes collègues. Nous représentons les Français, avons été élus et avons le pouvoir d'effectuer un contrôle sur pièces et sur place. Nous ne sommes pas sur un plateau de France 5 ou dans un studio de Radio France. Je vous demande donc de répondre à mes questions, sans m'en poser d'autres en retour. C'est ainsi que nous procédons ; nous avons mené jusqu'à présent une quinzaine d'auditions et elles se sont parfaitement déroulées. (*Rires parmi les députés des groupes Socialistes et Écologiste et social.*)

M. Patrick Cohen. Lorsque vos questions se fondent sur des documents qui n'existent pas ou dont je conteste l'authenticité...

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est un constat d'huissier !

M. Patrick Cohen. Ce constat d'huissier, je viens d'en lire une phrase : il ne fait que constater que les sous-titres correspondent aux paroles prononcées dans la vidéo. Et, de fait, il n'a pas été recouru à l'intelligence artificielle : les propos qui y sont tenus l'ont bien été par Thomas Legrand et moi-même. Ce que nous contestons, c'est le montage qui consiste à extraire des bribes de phrase, des morceaux de conversation, d'un échange d'une heure et demie, car il n'est pas représentatif de l'ambiance, du ton informel de la conversation qui s'est déroulée ce jour-là dans ce café. Imaginons – soyons fous – que vous extrayiez d'une audition de deux heures une de vos questions pour en faire un tweet en affirmant qu'il est représentatif de l'ensemble de cette audition : votre présentation serait, disons, trompeuse. Eh bien, c'est la même chose ! En l'occurrence, la manipulation résulte du montage. Par ailleurs, la coupe à la fin de la phrase qui concerne Rachida Dati est une malhonnêteté. Il est très curieux que nous ne puissions pas entendre la suite.

Vous avez cité divers exemples, notamment celui de Laurent Wauquiez. Pour que la captation de propos volés ou de conversations cachées présente éventuellement un intérêt général, il faut à tout le moins qu'elle soit diffusée dans la longueur. C'est l'une des règles que l'on se fixe car cela permet de comprendre le contexte, l'ambiance. En l'espèce, ce n'est pas du tout le cas. Dans les souvenirs que Thomas Legrand et moi-même pouvons avoir de cette conversation, la rencontre a débuté par une explication de gravure des responsables présents, qui n'étaient pas très contents de ce que nous avons écrit ou dit dans nos éditos respectifs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, je vous propose que nous en venions au fond, car si nous poursuivons sur la forme, je convoquerai les responsables de *L'Incorrect* devant la commission d'enquête pour leur demander comment la vidéo vous a été transmise.

M. Erwan Balanant (Dem). Ce serait salvateur !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, vous n'avez pas le pouvoir de contrôler sur pièces et sur place un constat d'huissier. Ce pouvoir ne peut concerner que les administrations et, en l'espèce, les entreprises de l'audiovisuel public. Le constat d'huissier vous a peut-être été communiqué par des canaux parallèles – et c'est votre droit –, éventuellement autour d'un café, mais vous n'avez pas pu l'obtenir dans le cadre d'un contrôle sur pièces et sur place car celui-ci ne peut s'appliquer qu'à des administrations et entreprises publiques, en aucun cas à un huissier de la République.

Mais, encore une fois, je souhaite que nous abordions le fond et que M. Cohen réponde aux questions qui se posent sur les éventuelles collusions ou connivences dont peut témoigner cette vidéo. Si nous nous en tenons à des questions de procédure judiciaire, je convoquerai tous les acteurs, des responsables de *L'Incorrect* aux juges qui seront chargés de l'enquête et du jugement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci Monsieur le président. Je vous invite à convoquer les journalistes de *L'Incorrect* et l'ensemble des personnes concernées ; elles auront bien des choses à dire... Je m'étonne que vous vous indigniez que j'aie pu recevoir une pièce importante dans cette fameuse affaire qui, comme Monsieur Cohen l'a rappelé dans son propos liminaire, a fait l'objet de quelque 800 articles. Ce constat d'huissier, que vous avez d'ailleurs nié pendant des semaines, monsieur Cohen...

M. Patrick Cohen. Jamais !

M. Charles Alloncle, rapporteur. En tout cas, avant de l'avoir reçu, vous en avez nié les conclusions : vous mainteniez que la vidéo était fallacieuse, qu'il y avait eu un montage et que l'on ne pouvait donc pas vous prêter les propos qui y sont tenus.

Mais venons-en au fond, puisque Monsieur le président nous y invite. Hier, nous avons entendu la présidente de Radio France, Sibyle Veil, que nous avons interrogée notamment sur les propos tenus par Thomas Legrand. Elle les a qualifiés de « *problématiques* », estimant qu'il s'agissait d'une « *maladresse* ». Selon les informations de vos confrères d'Europe 1 – que vous avez lourdement chargés dans votre propos liminaire, dénonçant un « *espionnage déguisé en journalisme* » et, au sujet de Monsieur Praud, des « *méthodes de barbouzes* » –, Laurence Bloch, ancienne directrice de France Inter et ancienne dirigeante de Radio France, aurait dénoncé ces mêmes propos auprès de M. Thomas Legrand lui-même, dans ces termes : « *Quand je t'entends dire, Thomas, "Dati, on s'en occupe", en tant que citoyenne, ça me choque.* » Êtes-vous, comme Laurence Bloch, choqué, en tant que citoyen, par de tels propos ?

M. Patrick Cohen. Je n'accorde aucune valeur à ces propos qui déshonorent le média qui les a diffusés ; je n'y répondrai pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans ce cas, demandez-vous aux journalistes d'Europe 1 d'apporter la preuve que ces propos ont bien été tenus ?

M. Patrick Cohen. Non, je n'ai rien à demander. Je constate des pratiques, que je n'ose pas qualifier de journalistiques, absolument déplorables et désastreuses. On peut éventuellement discuter du statut de notre conversation avec des responsables politiques – cette discussion se tiendra devant la justice –, mais là, il s'agit véritablement d'une violation de la vie privée, dont je rappelle qu'elle est protégée par l'article 9 du code civil.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous pourriez être un politique et vous trouver à notre place : vous avez un don absolument incroyable pour éviter de répondre à mes questions – en l'espèce, en évoquant la méthode des journalistes d'Europe 1 –. Je vous demande de me répondre : condamnez-vous, comme Laurence Bloch et des millions de Français, les propos tenus par votre confrère, M. Legrand, lorsqu'il déclare : « *Nous, avec Patrick, on fait ce qu'il faut pour s'occuper de Rachida Dati* » ?

M. Patrick Cohen. Non, je ne les condamne pas car je n'ai aucun doute sur les intentions et l'esprit de Thomas Legrand.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous estimez donc qu'il n'a même pas commis une « *maladresse* » – pour reprendre le terme pudique employé par la présidente de Radio France – lors de cette conversation avec des cadres du Parti socialiste ?

M. Patrick Cohen. Elle donne l'impression d'une maladresse et j'ai reconnu, tout à l'heure, l'émotion incontestable suscitée par la diffusion de cette vidéo. Mais Thomas Legrand s'expliquera sur le sens de cette phrase, qui, encore une fois, a été isolée. Il ne suffit pas de dénoncer des propos tenus dans un café ; il faut prouver que les actes correspondent aux paroles. Or j'ai rappelé la teneur des écrits de Thomas Legrand et des miens sur le Parti socialiste et Rachida Dati. Donc, non, je ne condamne pas ces propos. Qu'essayez-vous de me faire dire ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question est pourtant simple. Pour le dépositaire d'une mission de service public qui doit, aux termes de la loi de 1986, respecter les principes d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme, le fait de chercher à discréditer, avec les moyens du service public, une candidate à des élections municipales est-il condamnable sur le plan déontologique ?

M. Patrick Cohen. Je n'ai pas cherché à discréditer cette candidate ; c'est elle qui a cherché à ruiner ma réputation sur un plateau de télévision. N'inversez pas les rôles ! Je vous mets au défi de trouver un acte public par lequel j'aurais pu, dans l'exercice de mon métier, discréditer cette personnalité ou lui nuire

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne vous mets pas en cause personnellement : je ne dis pas que vous avez tenu ces propos. Je vous demande simplement ce que vous pensez de votre confrère Thomas Legrand lorsqu'à côté de vous, devant des cadres du Parti socialiste, il déclare : « *Avec Patrick, on s'occupe, on fait ce qu'il faut pour Dati* » ?

M. Patrick Cohen. Vous avez récidivé, Monsieur le rapporteur. Vous avez dit « *on s'en occupe* ».

M. Charles Alloncle, rapporteur. Depuis le début de l'audition, j'ai cité précisément à cinq reprises...

M. Patrick Cohen. Non, vous n'avez pas cité précisément, et vous venez encore de vous tromper...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Manifestement, cela vous fait plaisir de citer cette phrase. Je n'ai pas le sentiment d'avoir travesti les propos qui ont été tenus : je les ai cités à cinq reprises depuis le début de l'audition. Je vais donc le faire une sixième fois. Thomas Legrand a déclaré : « *Nous, on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick et moi.* » Vous semblez apprécier de faire diversion mais je vous repose ma question : condamnez-vous les propos de Thomas Legrand ?

M. Patrick Cohen. Non, je ne les condamne pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans le premier édito que vous avez consacré à cette sortie, le 15 septembre, sur le plateau de « C à vous », vous avez affirmé : « *Cette vidéo a été montée et volée dans le seul but de provoquer une interprétation biaisée et malhonnête pour nous nuire.* » Pensez-vous que Thomas Legrand et vous-même avez été victimes d'un complot ?

M. Patrick Cohen. Je n'en ai pas la certitude, mais le degré de suspicion a fortement augmenté après l'opération d'Europe 1 concernant Laurence Bloch et Thomas Legrand.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Hier, vos confrères d'Europe 1 – que vous serez libre d'attaquer puisque leur méthode, que je n'ai pas à juger, ne vous plaît pas – ont révélé que, lors d'un échange qui s'est tenu cette semaine entre Thomas Legrand et Laurence Bloch, il avait été fait état d'une sorte de scénario pour envisager de neutraliser les travaux de cette commission d'enquête, notamment votre audition et celle de M. Legrand. Laurence Bloch, ancienne directrice de France Inter, aurait adressé des recommandations précises à Thomas Legrand, lui indiquant par ailleurs avoir eu des échanges avec vous auparavant. Elle aurait notamment déclaré : « *Laisse-le [Patrick Cohen] s'attaquer à l'extrême droite. Toi, n'y va pas, ne fais pas d'attaque ad hominem contre le Rassemblement national.* »

Je rappelle que vous vous exprimez sous serment et que le délit de parjure est puni de plusieurs années d'emprisonnement et d'une amende de plusieurs centaines de milliers d'euros. Avez-vous eu, préalablement à cette rencontre, un échange avec Madame Bloch pour préparer votre audition ?

M. Patrick Cohen. Je n'ai pas eu d'échanges avec Laurence Bloch depuis deux ans et demi, et Thomas Legrand le sait parfaitement, ce qui signe le mensonge, la fausseté et la falsification de cette opération Europe 1.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour cette réponse, dont j'apprécie la précision.

À la suite de ses révélations, vous avez déposé contre l'un de vos confrères, Monsieur Arthur de Watrigant, directeur de la rédaction de *L'Incorrect*, une plainte pour « atteinte à la vie privée », « atteinte à l'intimité » et « diffusion de fausses informations de nature à troubler la paix publique ». Cette plainte a-t-elle été déposée avant ou après le constat d'huissier ?

M. Patrick Cohen. Je crois qu'elle a été déposée après. Ce constat d'huissier a été diffusé sur les réseaux sociaux par Juliette Briens, journaliste à *L'Incorrect*, le 17 septembre à 19 heures. La phrase que j'ai citée tout à l'heure – mais vous aimez décidément beaucoup y revenir –, « *je constate que les sous-titres sont conformes aux rushs* », qui nous apprend donc que les sous-titres correspondent aux paroles prononcées, ne m'a pas semblé être une information aussi capitale qu'à vous. Elle ne change donc strictement rien au contenu des poursuites judiciaires que nous avons souhaité engager.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez donc déposé la plainte après le constat d'huissier. Celui-ci, je le répète, « *atteste de la conformité des propos rapportés dans l'article publié le 5 septembre 2025 sur le site de la société requérante et intitulé "Révélation"* ». Maintenez-vous votre plainte pour diffusion de fausses informations de nature à troubler la paix publique alors qu'il existe un constat d'huissier – vous l'avez en votre possession – qui indique exactement le contraire puisqu'il nie le caractère faux de ces révélations ?

M. Patrick Cohen. On entre là dans le détail d'une procédure judiciaire que je ne maîtrise pas entièrement. Je suis venu sans avocat : je ne crois pas que l'usage soit d'être accompagné d'un avocat devant une commission d'enquête qui, normalement, n'a pas à examiner les procédures judiciaires en cours. Mais, à ma connaissance – je n'en ai pas la certitude –, nous n'avons déposé plainte que pour atteinte à l'intimité de la vie privée. Le motif que vous venez d'évoquer a été ajouté, je pense, à l'initiative du Parquet de Paris.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous semblez vous émouvoir que l'on puisse évoquer certaines affaires judiciaires, et c'est votre droit. Mais, le 18 juin dernier, vous receviez Rachida Dati sur le plateau de « C à vous »...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, ça suffit maintenant ! M. Cohen ne s'émeut pas que l'on évoque des affaires judiciaires ! En France prévaut la séparation des pouvoirs – judiciaire, législatif et exécutif –, qui garantit l'État de droit. Notre commission d'enquête relève du pouvoir législatif. La justice – que vous respectez, je le sais – mène par ailleurs un travail important et complexe. Nous ne pouvons pas tout mélanger et aborder, ici, des procédures judiciaires en cours. Monsieur Cohen pourrait refuser de vous répondre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Laissez-moi poursuivre !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Oui, mais posez des questions sur le fond – le métier de journaliste, les éventuelles collusions, les conflits d'intérêts... – pour que ces échanges soient constructifs et que les Français qui nous écoutent puissent obtenir des réponses aux interrogations qu'a suscitées cette vidéo. Oui, celle-ci a provoqué l'émoi et, tous, nous avons des questions à poser à M. Cohen, mais nous ne sommes pas dans un cadre judiciaire.

Continuez donc de poser vos questions en vous efforçant de ne pas distiller, ici et là, les éléments d'une procédure judiciaire en cours et venez-en au fond.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous rappelez, comme Monsieur Cohen, que nous ne pouvons pas évoquer les procédures judiciaires en cours. Mais je ne faisais moi-même que rappeler ses propos en ce sens – que je respecte totalement – en préambule à ma question.

Donc, Monsieur Cohen, alors que vous rappelez, comme le président, qu'il ne faut pas évoquer de procédure judiciaire en cours, le 18 juin, sur le plateau de « C à vous », vous avez reçu Rachida Dati et – je le dis avec d'autant plus d'objectivité que je n'ai aucune collusion avec elle, nous n'appartenons pas au même parti et je ne l'ai jamais rencontrée – vous avez évoqué très clairement plusieurs affaires judiciaires en cours la concernant, sur un ton que l'on peut qualifier d'offensif, alors qu'elle bénéficie de la présomption d'innocence. Considérez-vous, d'une part, avoir fait ce qu'il faut ce jour-là, d'autre part, avoir respecté votre promesse, votre demande de ne pas évoquer les procédures judiciaires en cours ?

M. Patrick Cohen. Quand ai-je demandé à ne pas évoquer les procédures judiciaires en cours ? Pardon, mais je ne vous suis pas, Monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À l'instant, avant que Monsieur le président ne m'interpelle pour m'expliquer que mon rôle n'était pas d'évoquer lesdites procédures à propos de la plainte que vous avez déposée contre Monsieur de Watrigant.

Je voudrais que nous revenions à la question que je vous ai posée au sujet des propos que vous avez tenus sur le plateau de « C à vous » en juin dernier. (*Protestations.*)

M. Patrick Cohen. Entendu...

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). C'est n'importe quoi, il faut suspendre l'audition !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, beaucoup de questions se posent sur le fond. Je ne suis influencé par personne : je suis le garant de la bonne tenue et de la sérénité de nos débats, qui ne nous empêchent pas d'aller au fond des choses. N'interprétez pas ce que Monsieur Cohen et moi avons dit : personne ne vous interdit d'évoquer des procédures judiciaires. Nous avons simplement rappelé que vous ne pouviez pas interférer dans lesdites procédures en mêlant certains de leurs éléments à cette audition. Soyons précis.

Monsieur Cohen, répondez au rapporteur, je vous prie, puis nous aborderons, je suppose, d'autres questions et je donnerai la parole aux représentants des groupes.

M. Patrick Cohen. Monsieur le rapporteur, nous parlons depuis quarante minutes d'une affaire pour laquelle une procédure judiciaire est en cours. Ne dites donc pas que je refuse de l'évoquer. Pour le reste, je considère évidemment que j'ai fait mon métier en interrogeant Rachida Dati sur une révélation de presse qui était alors toute fraîche et à propos de laquelle

elle ne s'était pas encore exprimée. Nous avons d'ailleurs appris ce midi que ces révélations font l'objet d'une enquête de la justice puisque des perquisitions sont en cours au domicile de Madame Dati.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cela ne fait que vingt minutes que je vous pose des questions. Avant de vous interroger sur d'autres sujets et de clore cette partie de votre audition consacrée à ce que l'on pourrait appeler l'affaire Patrick Cohen et Thomas Legrand, avez-vous quelque chose à ajouter à ce propos ?

M. Patrick Cohen. Non.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens donc à un autre sujet, qui a également ému nombre de Français.

Journaliste depuis quarante-cinq ans – je vous écoute plusieurs fois par semaine et j'apprécie votre sens de l'analyse –, vous connaissez, je le dis très honnêtement, la signification du mot « déontologie » et je veux croire que vous avez à cœur de défendre un engagement sincère pour une information fiable, « sourcée » et de qualité dans un environnement bousculé. Je ne vous le retirerai pas. Vous savez donc également mieux que quiconque la signification de l'expression *fake news*.

Cela rend d'autant plus grave ceci : le 27 novembre 2023, sur le plateau de « C à vous », vous avez présenté, pour reprendre vos propres termes, non pas la réalité telle qu'elle est mais telle que certains voudraient qu'elle soit. Vous avez expliqué que l'assassinat du jeune Thomas Perotto, 16 ans, poignardé à mort lors d'un « *bal tragique* », serait le fruit d'une simple « *altercation* », causée par les sujets imprévisibles d'une chanson de Jul, « Tchikita », et d'une moquerie. Selon vous, les assaillants, couteaux de 20 à 25 centimètres à la main, étaient venus simplement pour « *s'amuser, draguer des filles* ». Les agresseurs, les meurtriers seraient des « *offensés* », eux qui, dépourvus d'invitation, avaient été refusés à l'entrée par le vigile.

Quand tous ont entendu ces mots : « *On est là pour tuer des Blancs* », vous, vous avez fait la sourde oreille. Vous avez affirmé avec certitude que « *rien ne prouve qu'ils étaient venus pour casser du Blanc* ». Il vous était, je crois, bien plus confortable de dénoncer le rassemblement, quelques jours après, des amis de Thomas, émus par la disparition de leur proche, que vous avez assimilés à des néonazis.

M. Patrick Cohen. Non !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il vous était plus aisé de taire le caractère prémédité, la motivation raciste des agresseurs, venus de loin spécialement pour en découdre, frapper et tuer.

Depuis le 27 novembre 2023, votre chronique a d'ailleurs fait l'objet d'un avertissement de l'Arcom...

M. Patrick Cohen. Non !

M. Charles Alloncle, rapporteur. ..., que j'ai retrouvé sur son site. Reconnaissez-vous vous être trompé dans cette chronique ? N'avez-vous pas le sentiment d'avoir blessé, de façon peut-être indirecte ou involontaire, les proches et la famille de Thomas ?

M. Patrick Cohen. Je tiens à citer le nom de Thomas Perotto, car les polémiques autour de son meurtre, selon la qualification retenue par la justice – et non de son assassinat, Monsieur le rapporteur –, ont parfois occulté, c'est vrai, la victime, en l'instrumentalisant et même en insultant sa mémoire. Très vite après le crime, on a fait de Crépol un objet politique – comme vous venez de le faire, Monsieur le rapporteur, si je puis me permettre –, puisque l'idée a été propagée qu'il s'agissait d'un raid raciste – Marine Le Pen a parlé de « razzias » – planifié, organisé dans le but de tuer ou de commettre des violences. « *C'est la preuve qu'une guerre ethnique sous-jacente est déjà à l'œuvre* », a déclaré Marion Maréchal, « *la preuve de l'impossibilité de vivre ensemble avec des gens d'origine différente* », selon Pascal Praud.

J'ai consacré à cette affaire un papier, dont vous avez cité quelques extraits, d'ailleurs tronqués car je n'ai jamais qualifié les amis de Thomas de néonazis. J'ai parlé de militants d'ultradroite, une centaine, descendus en représailles à Romans-sur-Isère, cagoulés et armés de barres de fer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'était des proches de Thomas.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). C'était pas des amis, c'était des nazis !

M. Patrick Cohen. C'était des proches de Thomas ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il y en avait.

M. Patrick Cohen. Ce n'est pas possible enfin, écoutez !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Vous défendez les néonazis, maintenant, Monsieur le rapporteur ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et vous les avez qualifiés de néonazis !

M. Patrick Cohen. Dans mon papier, non, je ne crois pas : j'ai parlé d'une centaine de militants d'ultradroite, ce qui était la vérité. J'ai le texte sous les yeux et je n'y vois pas le mot « *néonazis* ».

Bref, j'ai fait ce papier, à l'époque, pour expliquer, sur le fondement des communiqués du procureur et de plusieurs enquêtes de presse dont les auteurs avaient eu accès au dossier judiciaire, que le déroulement de la soirée n'accréditait pas la thèse d'un raid prémédité et planifié mais qu'une provocation mineure, un prétexte idiot, avait suffi à mettre le feu aux poudres, comme le racontent de façon unanime les protagonistes et témoins de la scène.

Mme Caroline Parmentier (RN). Quelle honte !

M. Patrick Cohen. Quelle honte, madame Parmentier ? Je cite là *Le Figaro*...

Mme Caroline Parmentier (RN). Et alors ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Ce sont vos écrits qui sont honteux, Madame Parmentier, depuis trente ans !

M. Patrick Cohen. ... un article paru en pleine page dans l'édition du 17 novembre 2025, signé Rozenn Morgat : « *Crépol : deux ans après le meurtre de Thomas, le mobile raciste plane toujours sur l'enquête* ». Permettez-moi de citer deux autres extraits de ce papier, que je vous recommande – le 22 septembre, le même journal avait consacré une pleine page au déroulement de l'enquête judiciaire en cours depuis deux ans.

« [L]es magistrats instructeurs, qui ont le pouvoir de requalifier tout au long de l’instruction, n’ont pas ajouté la circonstance de racisme aux chefs d’accusation. L’idée d’une “expédition programmée” des jeunes de La Monnaie sur le bal de Crépol a été progressivement écartée par la justice. » La seconde citation reproduit les propos de maître Denis Dreyfus, l’avocat de l’association des victimes du bal de Crépol, qui défend, dans ce dossier, une quarantaine de parties civiles : « [L]a question du racisme est passée au second plan dans cette affaire. Il y a des relents de racisme au moment de l’explosion de violence. Mais les insultes racistes ont accompagné les actes violents. Ces injures sont des éléments de compréhension et d’ambiance, que l’on retrouve des deux côtés de l’affrontement. » Encore une fois, ces propos sont ceux de l’avocat des victimes du bal de Crépol et non de celui des prévenus ou des suspects.

À la lumière de ce que l’on sait de l’enquête judiciaire – je ne vais pas résumer l’ensemble de l’article du *Figaro* –, j’ai relu mon édito, qui s’intitulait « La mécanique de la haine et du mensonge », et je n’ai pas une seule phrase à en retirer. Si vous estimez qu’il contient une *fake news*, une phrase fautive ou qui pose problème, je vous invite à la citer, Monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quand vous avez constaté, dans les jours qui ont suivi votre édito, l’émotion qu’il a suscitée, notamment chez les proches de Thomas, l’avez-vous regretté ?

M. Patrick Cohen. J’ai été effectivement impressionné par la somme de réactions – il faut dire que c’est le premier raid médiatique que j’ai subi, il y en a eu beaucoup d’autres depuis, de la part des médias Bolloré, notamment de CNews – dans ces médias et sur les réseaux sociaux. J’avais alors fait une petite vidéo, une interview, sur France Info, pour dire que j’aurais peut-être dû être plus prudent dans mon expression. Et je peux le redire aujourd’hui : j’aurais dû être plus prudent.

Cependant, encore une fois, à la lumière de l’enquête judiciaire et de ce que nous savons aujourd’hui, j’estime n’avoir fait qu’un récit à plat, sans inversion accusatoire. Les seules mentions un peu polémiques portaient sur les mensonges qui, à mon avis, envahissaient le débat politique. Mais pour ce qui est de ce récit à plat, vous en avez rapidement rappelé les éléments – l’incident qui a mis le feu aux poudres, la dernière chanson de la soirée, l’un des participants du bal qui tire les cheveux longs d’un des membres du groupe en le traitant de « tchikita » : tout cela est dans le dossier judiciaire et je n’ai rien à en retirer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour celles et ceux qui nous écoutent, j’indique que l’Arcom avait été saisie au sujet de votre éditorial...

M. Patrick Cohen. Oui, pardon : c’était un rappel à la loi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans son délibéré, l’Arcom rappelle que « lorsqu’une procédure judiciaire en cours est évoquée à l’antenne, l’éditeur doit veiller à ce que l’affaire soit traitée avec mesure, rigueur et honnêteté ». De plus, elle « a noté que les déclarations signalées s’inscrivaient dans le cadre d’un éditorial épousant un parti pris engagé et assumé, bénéficiant ainsi d’une liberté d’expression accrue ». « Pour autant », ajoute l’Arcom, « il ne peut être ignoré que l’enquête judiciaire est toujours en cours et que les faits ne sont pour l’heure pas établis ». Par conséquent, elle a considéré que « certains propos, dénués de précautions oratoires et énoncés sur un mode déclaratif, ne satisfaisaient pas aux exigences de mesure, de rigueur et d’honnêteté » et a « demandé à l’éditeur [...] de faire preuve, à l’avenir, d’une vigilance accrue ». En résumé : liberté d’expression, d’une part ; respect de l’enquête judiciaire et prudence, d’autre part.

M. Patrick Cohen. Absolument. Je précise simplement qu'en raison de dysfonctionnements internes qu'il serait trop compliqué de détailler, je n'ai pas pu exposer moi-même d'argument de défense auprès de l'Arcom dans cette procédure. Je m'en suis vivement ému auprès de son président de l'époque, Roch-Olivier Maistre. Je n'ai pas de jugement à porter sur les décisions de l'Arcom qui, face à l'ampleur de la polémique, a envoyé une lettre de rappel à la loi pour ce que j'avais dit et en a également adressé une à Pascal Praud.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie de ces précisions, mais je vous demanderai donc, Monsieur Cohen, de ne pas contester mes propos quand j'explique que l'Arcom vous a envoyé une lettre de rappel à la loi, ou en tout cas a démontré... Je vous demande de ne pas faire croire que je pourrais mentir à ce sujet, qui est quand même grave.

Par ailleurs, vous avez parlé de raid de la part de médias Bolloré. Pour ma part, ce ne sont pas du tout CNews ou des médias Bolloré que j'avais entendus mais une publication virale d'un proche ami de Thomas, membre, si je ne me trompe pas, de son club de rugby, et qui a été partagée des centaines de milliers de fois sur Facebook et Instagram – publication qui m'avait beaucoup ému et qui, en creux, parlait de vous. Je ne vois donc pas pourquoi vous ramenez cela aux médias Bolloré. Les proches de Thomas ont été les premiers à s'exprimer et à s'indigner de votre traitement très partial du sujet.

Enfin, je signale qu'alors que vous avez parlé de racisme ou de connotations racistes, notamment de la part des proches de Thomas, vous avez omis la phrase « *on est là pour tuer des Blancs* », qui a bien été prononcée, cela a été avéré. Je me demande pourquoi un journaliste de votre trempe a omis cette phrase dans un édito qui, vous le saviez, allait être écouté par des millions de Français.

M. Patrick Cohen. J'ai le texte sous les yeux. J'ai dit : « [D]es insultes racistes ont bien été entendues par neuf témoins lors de la bagarre, contre les "Blancs du village" [...]. » Pardon, mais c'est dans mon texte.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous propose d'avancer : le texte peut être facilement retrouvé.

M. Patrick Cohen. Quant à l'émotion, je la comprends parfaitement. Encore récemment, l'association des victimes de Crépol, dont j'ai cité l'avocat, a publié un post Facebook évoquant le traitement médiatique parisien et me citant de nouveau. Des gens m'ont interpellé dans la rue sur ce que j'avais dit à l'époque. J'ai engagé le dialogue et demandé quelle phrase les avait choqués. Et vous savez quoi, Monsieur le rapporteur ? Ces personnes n'avaient jamais entendu aucune phrase de ma part. Elles avaient entendu ce qu'en avait dit CNews, où mes phrases n'étaient jamais citées, où des extraits de mon édito n'étaient jamais diffusés. Des dizaines et des dizaines de fois, j'ai entendu sur CNews des affirmations comme « *Patrick Cohen considère que c'est une rixe* » ou « *Patrick Cohen considère que les rugbymen sont les coupables, que ce sont eux qui sont les accusés* ». Voilà quels étaient les bandeaux de CNews. Forcément, au bout de quinze jours, cela finit par rentrer dans la tête des gens et vous vous faites agresser. Mais ce n'est pas ce que j'ai dit précisément qui a suscité cette première campagne de haine à mon égard.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous ai interrogé à ce sujet, c'était aussi pour vous permettre de vous justifier puisque, vous l'avez dit vous-même, vous avez été interpellé de nombreuses fois depuis cet édito. Vous y avez quand même dit « *rien ne prouve qu'ils étaient venus casser du Blanc* », alors que la phrase « *on est là pour tuer des Blancs* » a bien été prononcée.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Qu'est-ce que vous insinuez ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aimerais aussi vous interroger sur un entretien que vous avez accordé au *Point* le 19 avril 2012...

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). C'est une commission d'enquête sur l'audiovisuel public, pas sur Patrick Cohen !

M. Charles Alloncle, rapporteur. ... et dans lequel vous racontez la « mission » qui vous a été donnée par M. Philippe Val, alors directeur de France Inter : « *de faire en sorte que nos propos, nos éditos ne soient jamais caricaturaux ou outranciers* ». Et vous ajoutez : « *Nous n'humilions ni les auditeurs de gauche ni ceux de droite. Certes, avec Marine Le Pen, c'est plus difficile...* »

En quoi est-il plus difficile, selon vous, de ne pas humilier Marine Le Pen ?

M. Patrick Cohen. Je n'ai aucun souvenir de cette interview. Ce que je sais, ce que je peux vous dire, c'est que, depuis le début de ma carrière – c'est une leçon que j'ai retenue de mes années sur RTL –, j'essaie de parler à tout le monde : aux électeurs de tous âges, de toutes origines et de toutes opinions politiques. C'est le cadre que je continue de me fixer dans mes éditos et dans ma pratique professionnelle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous enverrai cet entretien, car avoir la mémoire à géométrie variable est souvent pratique pour éviter de se justifier.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Respectez Monsieur Cohen !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je répète vos propos, car j'aimerais vraiment vous entendre à ce sujet : « *Nous n'humilions ni les auditeurs de gauche, ni ceux de droite. Certes, avec Marine Le Pen, c'est plus difficile...* » Je vous assure que vous avez tenu ces propos. Avez-vous l'impression d'exercer votre rôle de journaliste, avec la déontologie que cela impose, s'agissant notamment des obligations d'impartialité, d'honnêteté, de pluralisme, de neutralité, avez-vous l'impression que vous respectez ces critères quand vous répondez au *Point* en ces termes ?

M. Patrick Cohen. Je voudrais que vous me jugiez sur ce que j'ai pu faire. Vous dites que l'interview est parue le 19 avril 2012 : c'est l'année où la matinale de France Inter est devenue numéro 1 en devançant RTL. C'est une de mes fiertés.

Mme Caroline Parmentier (RN). C'est encore pire !

M. Patrick Cohen. J'ai présenté pendant sept ans cette matinale et je voudrais que vous citiez des choses que j'ai produites de façon journalistique ou éditoriale pour cette matinale ou d'autres interviews, au lieu d'une citation d'une interview au *Point* qui ne veut rien dire : d'un côté, je parle des électeurs et, de l'autre, d'une personnalité politique ; pardon, mais je ne comprends pas le sens de cette phrase.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comme beaucoup de gens nous écoutent et que tous les députés ici présents n'ont pas nécessairement connaissance de cette interview, j'indique que la question posée était : « *La progression de France Inter peut aussi s'expliquer par le fait qu'elle incarne la radio d'opposition qui a plutôt le vent en poupe...* » Vous répondez : « *Non, parce que cela supposerait que nos concurrents n'auraient pas correctement*

fait leur travail critique. Et je ne veux pas donner à penser qu'Alain Duhamel ou Jean-Michel Apathie n'ont pas fait leur boulot. » Vous ajoutez ensuite : « *Quand Thomas Legrand fait une chronique qui tape sur la droite, il essaie de se mettre dans la peau d'un électeur de droite. Et il fait en sorte que cette chronique ne soit pas insupportable à entendre. Même chose quand il tape sur la gauche.* » Au fond, vous essayez d'expliquer comment on construit des éditoriaux impartiaux. Après, chacun peut se demander si ces derniers le sont ou non. Voilà pour l'interview, que chacun pourra retrouver – *Le Point*, 19 avril 2012, comme le rapporteur l'avait indiqué.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie, Monsieur le président de rappeler la date, qui est importante : nous étions à deux jours du premier tour de l'élection présidentielle. Dans ce contexte, je pense que les propos tenus par des journalistes tels que vous, Monsieur Cohen, qui êtes l'une des grandes voix du journalisme français, sont particulièrement importants. C'est pourquoi j'estime utile d'être revenu sur cet entretien.

Pouvez-vous nous indiquer les contrats et les rémunérations que vous percevez à titre d'employé de France Télévisions et de Radio France ? Cela nous permettra de savoir si vous avez un contrat avec ces deux maisons.

M. Patrick Cohen. J'ai un contrat de saison avec France Inter et comme vous le savez, Monsieur le rapporteur, tous les salaires de l'audiovisuel public sont à la disposition du Parlement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Oui, c'est le contrôleur budgétaire et financier qui valide les salaires.

M. Patrick Cohen. Pour « C à vous », je n'ai pas de contrat avec France Télévisions, mais avec Mediawan. Il s'agit donc d'un contrat avec une entreprise privée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous ne voulez pas donner le montant de votre rémunération totale au titre du service public ?

M. Patrick Cohen. Elle n'est pas totale au titre du service public et non, je crois que je n'ai pas à vous donner le montant de ma rémunération, ni le détail de mon contrat avec Mediawan.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous en venons aux interventions des orateurs des groupes.

Mme Anne Sicard (RN). Puisqu'il n'existe pas, sur le service public, d'éditorialistes de droite pour vous faire contrepoids, Monsieur Cohen, les Français sont en droit d'attendre de vous un minimum d'équilibre. Ce n'est pas seulement la députée qui vous interpelle, mais aussi l'abonnée contrainte que je suis.

Contrainte, oui, car à la différence de ce qui se passe pour les plateformes privées, je n'ai pas choisi de vous financer. Et comme des millions de Français, ce que je vois sur le service public me révolte. L'abonnée contrainte que je suis n'a pas supporté vos pamphlets camouflés derrière vos éditos à sens unique. « À quoi sert Philippe de Villiers ? », « L'extrême droite, une idée qui fait son chemin en Europe » : ce sont toujours les mêmes cibles. Monsieur Cohen, vous êtes payé pour informer, pas pour rééduquer.

L'abonnée contrainte que je suis n'a pas non plus oublié cet échange avec Jordan Bardella sur France 5 : il vous dit que vous avez du mal à dissimuler votre hostilité, vous lui répondez « *ce n'est pas de l'hostilité, c'est ma connaissance du Front national* ». Monsieur Cohen, 13 millions de Français ont voté pour Marine Le Pen. Le Rassemblement national est le premier parti de France. Mais, sur le service public, il est traité en ennemi. Ces 13 millions vous financent. Ils méritent des journalistes, non des procureurs.

L'abonnée contrainte que je suis n'a pas supporté votre traitement de Crépol. Thomas Perotto est mort, et pendant que des familles enterraient leur fils, vous qualifiez les assassins de « *jeunes (...) venus draguer des filles* ». Ce n'était pas une simple rixe, monsieur Cohen : c'était du racisme anti-Blancs, et l'Arcom vous a rappelé à l'ordre.

M. Patrick Cohen. Je n'ai pas employé le mot « *rixé* ».

Mme Anne Sicard (RN). Mais cela ne vous a pas suffi, puisque l'abonnée contrainte que je suis a également vu cette vidéo où vous êtes attablé avec Thomas Legrand et des cadres du Parti socialiste et où on entend votre confrère dire : « *On fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick et moi.* » Vous appellerez cela une coïncidence ; moi, j'appelle cela une collusion.

Ma question est simple : qui êtes-vous, monsieur Cohen ? Êtes-vous un journaliste du service public ou un militant politique payé avec l'argent des Français ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Essayons de rester mesuré dans nos propos. Vous dites que le service public traite le Rassemblement national en ennemi ; ce n'est pas l'impression que j'ai quand j'écoute Sébastien Chenu sur France Info ou Philippe Ballard sur France 2. Cela ne retire rien à vos questions, mais prenons garde aux généralisations.

M. Philippe Ballard (RN). « Complément d'enquête », c'était limite...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je n'ai pas dit que vous étiez accueilli en ami, Monsieur Ballard, mais en ennemi, c'est un peu fort. Faisons attention à ce que nous disons. Mais vous répondrez, Monsieur Cohen, aux questions de Madame Sicard.

Mme Céline Calvez (EPR). Vous l'avez rappelé, Monsieur Cohen, vous avez un parcours de reporter politique, d'éditorialiste. Vous avez suivi la vie politique, eu l'occasion d'échanger aussi bien avec des représentants de partis de gouvernement qu'avec des membres du Front national, tant dans des médias privés qu'au sein de l'audiovisuel public, où vous exercez à la fois à la radio et à la télévision.

Si certains vous invitent pour vous soumettre à un interrogatoire sur un moment dont la lecture a pu susciter l'émotion mais aussi la manipulation, j'aimerais, pour ma part, faire appel à votre expérience pour vous poser deux questions davantage en rapport avec l'objet de notre commission d'enquête.

Si le mot « neutralité » figure dans son intitulé, je me référerai plutôt à la notion d'impartialité, qui est une exigence spécifique à l'audiovisuel public. Quelle est votre appréciation sur la capacité de l'audiovisuel public à la cultiver et à la garantir dans un paysage médiatique où on privilégie sans doute trop le clash, la radicalité et la polarisation ? Comment expliquez-vous que la couverture impartiale de l'information par l'audiovisuel public soit qualifiée de biaisée par des médias d'opinion, alors même que c'est sans doute le traitement de l'actualité par ces mêmes médias qui est biaisé ? Comment le déplacement de la fenêtre d'Overton fait-il désormais passer l'impartialité pour du mensonge ?

Notre commission d'enquête doit aussi s'intéresser au fonctionnement de l'audiovisuel public. Vous qui travaillez dans deux de ses entités, parfois directement, parfois par l'intermédiaire d'une production indépendante, quelles similarités et quelles différences constatez-vous ? Des tentatives de réforme de la gouvernance ont été menées. Sur le fondement de votre expérience, quelle est à vos yeux la pertinence des différents scénarios évoqués, de holding ou de fusion ?

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je suis heureux de souscrire pleinement à ce que vient de dire Céline Calvez sur la notion de neutralité. L'audiovisuel public n'a pas à être neutre ; la République elle-même ne l'est pas. C'est un régime qui affirme certaines choses, comme l'égalité entre les êtres humains, et l'audiovisuel public a aussi pour responsabilité de l'affirmer.

Par ailleurs, je note que le rapporteur a encore montré son goût pour la déformation et l'insinuation (*Protestations parmi les députés du groupe Rassemblement national*). Il a exhumé un propos vieux de treize ans, nous donnant d'ailleurs l'occasion de voir qu'en 2012, l'extrême-droite n'était pas considérée comme une formation politique comme les autres ; c'est un rappel et je crois que nous devrions tous en tirer une leçon.

Enfin, selon moi, il n'y a pas d'affaire Cohen-Legrand, mais plutôt une affaire Cohen-Legrand-Broussy-Jouvet. La vraie information que révèle cette vidéo est en effet donnée par Monsieur Jouvet, en l'occurrence que le Parti socialiste soutiendra quoi qu'il arrive et comme un seul homme Monsieur Glucksmann lors de la prochaine élection présidentielle. Le journaliste que vous êtes, monsieur Cohen, décroche ainsi un scoop. Je me demande donc pourquoi vous ne l'avez pas rendu public dans la foulée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est vrai que vous auriez pu leur demander pourquoi ils n'allaient pas soutenir Jean-Luc Mélenchon. Cela aurait éclairé l'élection présidentielle à venir ! (*Sourires.*)

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Étant partie prenante dans cette affaire, je tiens à dire, puisqu'il faut faire une déclaration d'intérêts, que c'est la première fois que je vois Patrick Cohen en chair et en os...

Je ferai ensuite remarquer à Anne Sicard, abonnée forcée du service public, qu'elle est donc aussi une abonnée forcée de l'hôpital ou de l'école. Je lui suggère de se présenter de cette manière la prochaine fois qu'elle parlera de ces services publics.

Au fond, ce qui me frappe dans ce petit procès maccarthyste un peu au rabais, c'est que des dirigeants du Parti socialiste – et peut-être d'autres formations – vous appellent, Monsieur Cohen, pour vous reprocher d'être trop méchant avec eux. Si j'étais un peu taquine, je vous demanderais pourquoi vous êtes si méchant avec le Parti socialiste : qu'est-ce qu'on vous a fait ? Mais je préfère vous demander s'il s'agit d'une pratique courante, de la part de chefs de parti ou de cadres politiques, d'appeler pour vous dire que vous n'avez pas été gentil avec eux. Je crois qu'un de vos confrères a écrit qu'une personnalité politique de très haut rang, un ancien président de la République, Nicolas Sarkozy, pratique cet art avec beaucoup de férocité : à chaque fois qu'un papier lui déplait, il décroche son téléphone pour incendier, voire injurier le journaliste qui en est l'auteur. Confirmez-vous cette pratique et qu'en pensez-vous ?

Avez-vous vu une différence dans les attaques contre les journalistes depuis la mainmise sur des médias privés d'un certain milliardaire, Vincent Bolloré ? La situation s'est-elle dégradée ? Constatez-vous une recrudescence des violences à l'égard des journalistes,

qu'ils travaillent dans le privé ou le public ? Je suppose que vous en parlez entre confrères. Vous sentez-vous davantage menacé, au sein de l'audiovisuel public, depuis que Vincent Bolloré a mis tout son poids dans certains médias – CNews et Europe 1, pour ne citer qu'eux –, avec l'agenda politique que l'on connaît ?

M. François-Xavier Ceccoli (DR). Je vais être le seul, mais je vais prendre la défense de notre rapporteur. Il a tout de même le droit de poser les questions qu'il souhaite. Je suis le premier à ne pas être toujours d'accord avec lui, tant s'en faut, mais essayer d'édicter ce qui serait normal, entendable ou ce qui relèverait du mensonge reviendrait déjà à s'interdire certains débats. Dès lors que c'est fait avec respect, et je crois que sa manière de s'exprimer est respectueuse, mon avis est qu'il a le droit de poser toutes ses questions.

Monsieur Cohen, quand vous parlez du respect de la vie privée, cela me fait penser à l'arroseur arrosé. Rappelons-nous ce qui est arrivé à certaines personnalités politiques qui, *a priori*, ont les mêmes droits. Pensez-vous sérieusement que si une personnalité politique avait été surprise dans un café en train de tenir les mêmes propos, elle aurait bénéficié de l'indulgence que vous demandez ? Je n'en suis pas certain.

Pour aller dans votre sens, je regrette cette évolution de notre société. Pour être tout à fait clair, ce n'est pas que ce qui vous est arrivé est normal : ça ne l'est pas, mais ça arrive un peu à tout le monde. On ne peut plus discuter dans un café sans que, malheureusement, les médias – d'une manière générale – se jettent sur ces paroles, et cela fait des dégâts. C'est ce que vous avez subi.

Dès lors, ne regrettez-vous pas certains moments de votre longue et importante carrière en voyant le poids que prennent certains événements médiatiques sortis de leur contexte ? Je pense bien sûr à Laurent Wauquiez, même si, lui non plus, je ne suis pas là pour le défendre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Au cas où d'aucuns voudraient me faire dire ce que je n'ai pas dit – ce qui n'est pas votre cas, cher collègue Ceccoli –, je précise que le rapporteur peut bien sûr poser toutes les questions qu'il souhaite – c'est le principe d'une commission d'enquête –, mais que je suis ici garant de la séparation des pouvoirs, condition de l'État de droit. Des procédures judiciaires sont en cours, nous ne disposons pas de tous les éléments des dossiers et nous ne sommes pas des juges.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Nous ne sommes jamais contents : de la façon dont est interviewé Monsieur Mélenchon ou Monsieur Bardella – selon les cas –, de la manière dont nos propos sont traités... J'ai eu une seule occasion d'échanger avec Monsieur Cohen, au lendemain de la motion de rejet préalable de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public ; le lendemain, à l'antenne, il donnait le point à Madame Dati, expliquant que c'était elle qui avait gagné cette manche. Je ne le crois pas ; d'ailleurs, ce texte n'a toujours pas été adopté.

Nous ne sommes jamais contents, mais cela nous donne-t-il le droit de faire le procès de Monsieur Cohen ? « Qui êtes-vous ? », lui a demandé Anne Sicard. Et nous, qui sommes-nous ? Des députés, non des procureurs.

Je demande une réunion en urgence du bureau de la commission d'enquête, car nous sommes complètement hors du cadre, du cadre juridique d'une commission d'enquête j'entends, comme de celui que le rapporteur a défini dans sa proposition de résolution tendant à créer la nôtre.

Si nous étions dans une commission d'enquête non pas contre mais sur l'audiovisuel public, voici ce que je vous demanderais, Monsieur Cohen, vous qui avez eu la responsabilité de la première matinale de France pendant plusieurs années. Comment gérer la question du pluralisme ? Comment fait-on pour que la représentation des opinions soit équilibrée, afin de garantir un débat vif, mais apaisé ?

Mme Sophie Mette (Dem). Dans un récent éditorial sur France Inter, vous êtes revenu sur le label Initiative pour la confiance dans le journalisme, créé par Reporters sans frontières et auquel Radio France adhère, en le présentant comme un outil de promotion des bonnes pratiques journalistiques face à la désinformation.

La polémique au sujet de cet outil montre une guerre de la vérité où chacun accuse l'autre de mentir. Dans ce contexte, comment garantir une égalité de traitement entre les citoyens face à l'information ? Certains médias se soumettent à des audits de vérification quand d'autres refusent toute régulation au nom de la liberté. Certains Français ont accès à des sources certifiées quand d'autres sont submergés de désinformation. L'audiovisuel public a-t-il un rôle spécifique à jouer pour rétablir cette égalité ? Faudrait-il imposer des standards communs de vérification pour tous les médias bénéficiant d'aides publiques, ou serait-ce une atteinte à la liberté de la presse ?

M. Emmanuel Maurel (GDR). Comme certains collègues, je suis mal à l'aise et, pour tout dire, navré. L'objet de cette commission d'enquête est très vaste et si je trouve normal d'auditionner les présidents de l'Arcom, de Radio France ou de France Télévisions, nous sommes en train de consacrer tout un après-midi à une microscopique affaire – qui n'en est pas vraiment une, comme cette audition permet de le constater.

Mme Caroline Parmentier (RN). Parlez-en aux Français !

M. Emmanuel Maurel (GDR). Elle part de la captation vidéo obtenue illégalement d'une conversation privée de gens qui, sans vouloir leur faire offense, n'ont pas de responsabilités managériales au sein de l'audiovisuel public. Et cette vidéo est censée révéler – excusez du peu ! – une collusion systémique entre ce dernier et le Parti socialiste. Franchement, ce n'est pas très sérieux.

Que va-t-il se passer ? Nous allons conclure qu'il n'y a pas d'affaire et qu'il n'y a pas vraiment d'enquête non plus. Il s'agit plutôt de dénigrement, qui contribue à l'agenda politique de certains collègues, mais aussi de certains groupes dont l'objectif, à terme, est de privatiser l'audiovisuel public. C'est bien, on sait maintenant que le métier de journaliste politique implique de rencontrer des politiques. Super scoop !

Monsieur Cohen, la frontière est ténue entre journaliste, chroniqueur et éditorialiste. Et si on conçoit bien la présence d'éditoriaux dans les médias d'opinion, sur le service public, c'est plus compliqué. Certains collègues expliquent en effet que c'est le seul média où on doit être factuel et impartial – ce qu'ils appellent la neutralité. Pour ma part, je ne crois pas que cela existe. Mais comment faire des éditoriaux sur le service public si on lui assigne une obligation de neutralité, étant donné qu'un éditorial exprime un point de vue ?

Enfin, il ne faudrait pas non plus exagérer les conséquences d'un éditorial. Pendant la campagne référendaire de 2005, tous les éditorialistes du service public étaient pour le oui ; cela n'a pas empêché les Français de voter non, et heureusement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans le cadre d'une commission d'enquête sur l'audiovisuel public, il est normal d'auditionner des acteurs de ce secteur. Cela étant, c'est à nous de décider de la portée de chacune de ces auditions et c'est bien dans ce but que je vous donne la parole, mes chers collègues.

Nous en venons d'ailleurs aux questions des autres députés.

Mme Caroline Parmentier (RN). Monsieur Cohen, votre rendez-vous stratégique avec Thomas Legrand et deux responsables du Parti socialiste...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Veuillez m'excuser, Madame Parmentier : il vous faut déclarer les activités que vous avez eues dans la presse.

Mme Caroline Parmentier (RN). J'ai eu une carte de presse pendant trente ans.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Dans quel média ?

Mme Caroline Parmentier (RN). Ce rendez-vous, vous en convenez vous-même, monsieur Cohen, a scandalisé les Français, qui financent l'audiovisuel public avec leurs impôts sans en avoir le choix. Il a alimenté leur défiance vis-à-vis de l'audiovisuel public.

S'agissant des méthodes de *L'Incorrect*, je vous signale que des cadres du FN et du RN ont plusieurs fois été enregistrés à leur insu dans un cadre privé pour les émissions « Complément d'enquête » ou « Envoyé spécial ».

Revenons sur cette phrase de Thomas Legrand, qui vous implique nommément : « *Nous, on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick et moi.* » Vous dites que les propos ont été coupés au montage, que vous avez répondu et réagi. Qu'avez-vous donc répondu ? Quelle a été votre réaction ?

Enfin, que vous refusiez de donner le montant de votre rémunération alors qu'il s'agit d'argent public me paraît un vrai problème.

Mme Nadège Abomangoli (LFI-NFP). Je n'ai absolument aucun problème, Monsieur Cohen, avec le fait que vous seriez proche du Parti socialiste ou de Raphaël Glucksmann. Le problème, c'est de laisser penser que le service public de l'audiovisuel, notamment France Inter, représente le pluralisme le plus absolu.

Ma question porte comme celle d'Emmanuel Maurel sur l'éditorialisme dans l'audiovisuel public. Il n'y a pas si longtemps, Madame Nathalie Saint-Cricq, directrice de l'information des antennes de France Télévisions, a insinué que La France insoumise souhaitait des gains électoraux parmi les personnes issues des quartiers populaires, expliquant que ces personnes étaient par essence antisémites. Ses fonctions au sein de France Télévisions sont-elles compatibles avec sa fonction d'éditorialiste ?

D'autres problèmes ont été soulevés, comme la présentation par une journaliste de propos attribués à Monsieur Mamdani lors d'une interview de Manuel Bompard, ou comme des graphiques tronqués. Les faits s'accumulent et laissent penser que certaines opinions politiques seraient délégitimées sur le service public de l'audiovisuel.

La neutralité n'existe probablement pas, mais la qualité du service public repose sur l'expression du pluralisme et la non-déformation des propos d'autrui. Comment peut-on résoudre ces difficultés ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous interrogerons Nathalie Saint-Cricq, ce qui permettra de restituer précisément ses propos – je crois qu'il ne s'agit pas exactement de ce que vous avez dit – .

M. Erwan Balanant (Dem). Madame Parmentier nous a dit qu'elle avait une carte de presse...

Mme Caroline Parmentier (RN). Oui, j'ai eu une carte de presse pendant trente et un ans. Je n'en ai plus.

M. Erwan Balanant (Dem). ... mais il faudrait nous dire pour quel média vous avez travaillé. Toutes les personnes dans le même cas l'ont fait...

Mme Caroline Parmentier (RN). J'ai eu une carte de presse pour le quotidien *Présent*, qui a disparu depuis dix ans.

M. Erwan Balanant (Dem). C'était juste pour savoir et être précis.

Monsieur le rapporteur a indiqué avoir procédé à des contrôles sur pièces et sur place. Or, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le président, de tels contrôles, dans le cadre d'une commission d'enquête, ne peuvent avoir lieu qu'au sein des administrations. J'aimerais donc savoir quel type de contrôle sur pièces et sur place vous êtes allé faire chez un huissier, Monsieur le rapporteur.

Mme Caroline Parmentier (RN). Ce n'est pas le rapporteur qu'on interroge !

M. François-Xavier Ceccoli (DR). C'est une question à poser en réunion de bureau de la commission d'enquête !

M. Erwan Balanant (Dem). Je la pose maintenant parce que les faits sont assez graves.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est une bonne question, Monsieur Balanant mais vous la poserez lors de la prochaine réunion du bureau.

M. Erwan Balanant (Dem). Une procédure judiciaire est en cours et le constat d'huissier est une pièce du dossier. Je pense donc qu'il s'agit d'une faute grave.

Mme Virginie Duby-Muller (DR). Monsieur Cohen, si les méthodes de captation et de diffusion des images vous mettant nommément en cause peuvent légitimement être contestées en ce qu'elles contreviennent à l'article 9 du code civil, ces images ont suscité une émotion réelle auprès des usagers du service public. Dans l'un des extraits, Monsieur Thomas Legrand déclare : « *On fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick et moi.* » Et dans cet extrait, on constate une absence de réaction de votre part.

Avez-vous, à ce moment-là ou ultérieurement, contesté de vive voix cette affirmation ? Quelle signification donnez-vous à ces propos ? Enfin, question de fond relative à votre déontologie journalistique, un journaliste peut-il « *faire ce qu'il faut* », c'est-à-dire utiliser sa fonction pour influencer une élection et, en l'occurrence, soutenir le Parti socialiste contre une candidate qui est par ailleurs votre ministre de tutelle ?

M. Philippe Ballard (RN). En préambule, j'indique que j'ai été journaliste pendant quarante ans, dont six dans le service public, à France Info, où j'ai travaillé avec Patrick Cohen.

Je voudrais faire un droit de suite, comme on dit dans le journalisme, en revenant à deux de vos déclarations, Monsieur Cohen.

Vous avez déclaré ne pas avoir une phrase à retirer à ce vous avez dit à propos de Crépol. Pourtant, avant cela, Monsieur le président avait rappelé ce que l'Arcom vous avait reproché : des commentaires « *dénués de précautions oratoires* » ne satisfaisant pas « *aux exigences de mesure, de rigueur et d'honnêteté* ». De deux choses l'une : soit vous aviez oublié ce que l'Arcom avait dit, soit vous vous moquez de ses décisions.

Quant à la fameuse phrase « *nous, on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick et moi* », vous avez indiqué qu'il y avait une suite et qu'à cause du montage qui a été fait – il y en a effectivement eu un –, on ne l'entend pas. Nous sommes donc impatients de savoir ce qui a été dit ensuite.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'indique que je demanderai à *L'Incorrect* l'intégralité de la vidéo au nom de la commission d'enquête. Il ne sera pas tenu de la communiquer, car il ne s'agira pas d'un contrôle sur pièces et sur place, mais nous serions heureux qu'il le fasse.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Monsieur Cohen, ce qui me frappe, c'est que vous êtes passé entre les gouttes dans cette histoire : vous avez toujours votre édito politique. On nous explique que c'est parce que vous n'avez pas parlé en présence de la caméra, mais ne rien dire ne signifie pas ne pas être responsable.

Ce n'est pas la première fois que vous manquez à la déontologie. Et je ne parle pas de neutralité, car je n'y crois pas, mais d'honnêteté. J'ai en mémoire un autre incident qui, en 2019, vous a opposé à Sabrina Ali Benali, que vous aviez contribué à calomnier. L'association Acrimed vous avait d'ailleurs épingle, parlant de « l'impunité » de certains « médiocrates » – ce sont leurs termes.

Est-ce que ça ne vous dérange pas d'être protégé par le système depuis toutes ces années ? En manquant de déontologie, vous contribuez largement à la montée de l'extrême droite, car vous lui donnez des armes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'aime bien finir par une question de Madame Soudais parce que cela me permet de mesurer l'importance de l'esprit de finesse, de modération et de tempérance, toujours important dans cette assemblée. (*Protestations parmi les députés des groupes La France insoumise-Nouveau front populaire et Écologiste et social.*)

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Ça recommence comme à chaque fois !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Le *mansplaining*, ça va !

Mme Nadège Abomangoli (LFI-NFP). C'est du harcèlement !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pas à chaque fois, Madame Taillé-Polian : ce matin, je n'ai rien dit.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Si !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Hier, Madame Soudais, c'est vrai, je vous ai reprise quand vous avez qualifié Madame Aram de raciste car l'accusation était très grave. Et là, vous avez traité Monsieur Cohen de médiacrate.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Je répète que j'ai caractérisé des propos, pas Madame Aram elle-même. Cessez de dire n'importe quoi à mon sujet !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. D'accord, mais quand vous qualifiez quelqu'un de médiacrate, je peux tout de même me permettre de dire que ce n'est pas un propos très modéré.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). C'est le terme employé par Acrimed. C'est une citation !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ah, je n'avais pas compris. C'était donc une citation, Monsieur Cohen... Avant que je vous donne la parole pour répondre à toutes ces interventions, Monsieur le rapporteur a une dernière question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Cohen, vous avez contesté ma citation de votre éditorial sur Crépol. Je cite vos mots, que j'ai vérifiés à trois reprises : « *la presque centaine de militants d'ultradroite, souvent des néonazis* ». C'est d'ailleurs la citation que vous avez utilisée pour me répondre, mais en tronquant les mots « *souvent des néonazis* ». Vous dénoncez des troncages, des montages, des trucages mais vous venez de faire exactement la même chose en tronquant la fin de cette phrase, qui en est la partie la plus choquante. Ce ne sont pas des méthodes, surtout devant une commission d'enquête, d'omettre une accusation extrêmement grave, qui, je pense, a été à l'origine de l'émotion légitime de tous les proches de Thomas.

M. Patrick Cohen. Je vais essayer de faire des réponses de fond.

Je pense que vous avez reçu des informations pendant nos échanges, Monsieur le rapporteur, dont la vidéo de mon édito. Moi aussi, voyez-vous, j'ai reçu des informations, et effectivement, une bonne part des manifestants descendus ce jour-là à Romans-sur-Isère étaient des militants néonazis. C'est ainsi qu'ils ont été qualifiés à l'époque par les autorités, et même par le ministre de l'Intérieur, je crois – mais je n'en suis pas certain –, dans plusieurs articles de presse, en tout cas. Il s'agissait de militants néonazis, mais je ne l'avais pas noté dans le script de mon éditorial, raison pour laquelle, de bonne foi, je vous ai dit que je ne croyais pas avoir prononcé ces mots. Mais en effet, je les ai prononcés dans ma chronique, parce que cet élément avait été rapporté – nous étions juste après le week-end où des incidents très violents avaient eu lieu : des manifestants, et il ne s'agissait pas d'une manifestation pacifique, des militants qui sont descendus cagoulés et armés de barres de fer pour punir le quartier de la Monnaie, d'où étaient originaires les agresseurs et le meurtrier de Thomas.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Des militants nostalgiques du III^e Reich !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Cohen, je vous invite maintenant à répondre à l'ensemble des questions qui vous ont été posées. Essayons d'accélérer par respect envers Monsieur Legrand, qui est arrivé, et pour l'organisation de nos débats.

M. Patrick Cohen. Madame Soudais, je me souviens de Sabrina Ali Benali, en effet. Nous l'avons reçue dans la matinale de France Inter : elle voulait dénoncer les conditions de travail à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP). Le matin même, j'ai été alerté par

la direction de l'AP-HP parce que cette dame n'en était pas directement une salariée : elle travaillait dans une clinique qui dépendait de l'AP-HP mais n'était pas intégrée dans ce groupe. J'ai expliqué le lendemain que son témoignage était en partie mensonger, parce qu'il ne portait pas sur la réalité de ce qu'était l'AP-HP. Voilà l'histoire en question.

Je voudrais vous parler plus généralement de ma pratique professionnelle, celle des éditos et de mon métier, d'une façon plus large, pour répondre à Monsieur Maurel, à Madame Sicard et à Madame Taillé-Polian au sujet de la neutralité.

Madame Sicard, je vous assure que je ne suis l'ennemi de personne. Je ne crois pas me comporter en ennemi du Front national ; en tout cas, ce mot est inapproprié. Évidemment, je ne suis pas neutre ; personne ne l'est dans ce métier ; mais dans la construction de mes chroniques aujourd'hui, comme dans celle de mes matinales auparavant, je me fixe quelques principes.

Le premier est de parler à tout le monde. C'est une leçon que j'ai retenue de mes années à RTL, qui comptait 9 millions d'auditeurs à la fin des années 1990 – des auditeurs de tous âges, de toutes conditions, des villes et des champs, de gauche, de droite et d'extrême droite. Lors des événements du Front national que je couvrais comme reporter, je croisais souvent des auditeurs qui reconnaissaient ma voix et me saluaient avec sympathie, mais c'était peut-être une époque moins polarisée. Veiller à ce qu'aucun citoyen ne se sente exclu ou agressé, quelles que soient ses opinions politiques, c'est un principe auquel je tiens.

Ensuite, jamais de démonstration univoque : il faut toujours exposer les points de vue, même si c'est pour les réfuter, sans mépris. Vous trouverez dans la plupart de mes chroniques des arguments contraires à l'idée que j'essaie de défendre. J'ai même plusieurs fois goupillé – je le fais régulièrement – des éditos pile ou face où, sur une question controversée, je défends un point de vue puis son contraire, parce que je pense que la réalité n'est jamais noire ou blanche et que je n'ai pas d'opinion arrêtée sur tous les sujets. D'ailleurs, les auditeurs ou les téléspectateurs se fichent de mes opinions. Même si je sais bien que dans l'idée qu'on se fait de l'éditorialiste, il est celui qui donne son point de vue, je considère que mon métier n'est pas de donner mes opinions et encore moins, peut-être, d'avoir des opinions. En tout cas, je n'en ai pas sur tout. L'important, pour moi, est de livrer des informations, de faire progresser la connaissance, de donner des clefs de compréhension et, le plus souvent possible, de penser et de donner à penser contre soi-même.

Madame Sicard, vous avez cité, en me qualifiant d'ennemi de l'extrême droite, deux titres d'éditoriaux. Je pensais que vous pourriez éventuellement développer ou donner quelques phrases qui montreraient le caractère hostile de mon propos. Ces deux titres sont « L'extrême droite, une idée qui fait son chemin » – convenez qu'il y a plus agressif ou plus hostile – et « À quoi sert Philippe de Villiers ? », ce que je ne crois pas être particulièrement dénigrant pour ses électeurs. J'essaie d'expliquer. C'est le dernier principe que je me fixe pour mes éditos : ne jamais porter de jugement de valeur. Vous ne m'entendrez jamais dire « c'est une honte » ou « c'est un scandale », « c'est insupportable » ou « c'est mal ». Je ne suis jamais dans le registre de l'indignation ou du dénigrement. Quand on dénigre ou qu'on se met en colère, on ne réfléchit plus. Or j'essaie de faire réfléchir. Je ne suis pas neutre, j'ai quelques convictions républicaines chevillées au corps, mais je ne suis pas partisan, et ne pas être partisan, c'est d'une certaine façon la définition de l'impartialité. Je travaille avec ce regard-là.

Madame Calvez, je partage vos interrogations, mais je ne suis pas sûr de pouvoir y répondre. Il faudrait peut-être interroger d'autres interlocuteurs... Vous m'avez demandé, au fond, quelles étaient l'origine et les conséquences de la polarisation de la société et de l'univers

médiatique. Je constate une polarisation croissante, évidemment. Elle a un impact sur nos métiers. D'une certaine façon, et c'est peut-être le seul élément positif, elle nous rend plus prudents, plus attentifs à ce que nous disons qu'il y a dix, quinze ou vingt ans, parce que nous savons que dans l'univers numérique qui est le nôtre, toutes les phrases, comme les miennes cet après-midi – je vois qu'elles circulent déjà : elles sont remontées, découpées et diffusées sur les réseaux –, peuvent être récupérées, transformées en bandeaux de chaîne d'information ou d'opinion. C'est encore plus vrai quand on est, comme vous, un acteur public, mais cela concerne aussi les journalistes un peu connus, et encore plus ceux de l'audiovisuel public. Nous sommes devenus, cela ne vous a pas échappé, une cible, un groupe et des sociétés à abattre. Nous savons donc que nous avons un devoir de prudence redoublé.

S'agissant de la fusion au sein d'une holding, j'ai fait un édito, qui résume à peu près ce que je pense, au moment de la publication du rapport de Laurence Bloch. J'ai cru, à un moment, que la fusion de Radio France et de France Télévisions pouvait donner de la force à l'ensemble et que, pour résister, il valait mieux être uni. Mais je pense que les conditions politiques – on le voit aujourd'hui – ne sont pas réunies et qu'il y a, par ailleurs, quelque chose de spécifique à la radio, à Radio France, et à la radio de service public. Je pense que ce n'est pas du tout pareil à France Télévisions, qui serait dans l'ensemble, et dans son corps social, assez ravi de pouvoir absorber la radio. En tout cas, cela poserait beaucoup moins de problèmes. Il y a une fierté radiophonique, si je puis dire, quelque chose de spécifique aux métiers de la radio, y compris dans l'accompagnement technique, le soin de production. Sibyle Veil a rappelé hier la richesse des produits radiophoniques qui sont offerts. C'est quelque chose d'absolument unique en France, et en Europe aussi. Nous avons un trésor qu'il ne faut pas dissoudre.

Mme Caroline Parmentier (RN). Et qu'avez-vous dit après « *on fait ce qu'il faut pour Dati* » ?

M. Patrick Cohen. Madame Parmentier, je suis un peu surpris par votre insistance sur ces échanges privés – enfin, non, je ne suis pas surpris –.

Je voudrais vous répondre par une citation toute récente qui concerne ce qu'on a appelé l'affaire Brigitte Macron. « *Je n'ai pas à commenter un propos privé et je trouve qu'aller piéger des gens pour en faire une polémique me semble être très malsain. Si on met des micros partout, si on écoute les propos privés des journalistes, des politiques, des chefs d'entreprise, etc., on ne sera pas déçu du voyage, parce que ce que tout le monde se raconte dans la vie n'a rien à voir avec les formes qu'on met dans un propos public.* » Ces propos, tenus sur l'antenne de RMC le 10 décembre, sont signés du président délégué de votre groupe, Sébastien Chenu. Je n'ai rien à ajouter.

Mme Caroline Parmentier (RN). Brigitte Macron ne verse pas dans la collusion politique !

M. Patrick Cohen. Mais qu'est-ce qui vous permet de parler d'une collusion politique ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous propose de ne pas recommencer l'audition. Il reste encore quelques questions.

M. Patrick Cohen. Je regrette que ce point arrive en toute fin d'audition. Nous avons beaucoup parlé de la phrase sur Madame Dati et tout d'un coup on passe à la collusion politique avec le PS.

Mme Caroline Parmentier (RN). Pas avec le PS, avec la gauche ! « Qui on met au pouvoir en 2027 ? »

M. Patrick Cohen. Il est question, encore une fois, de bribes de phrase.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous n'allons pas tout reprendre depuis le début, et ce n'est pas un dialogue entre vous deux. Finissez, Monsieur Cohen. D'autres collègues attendent des réponses. Nous terminerons dans quelques minutes pour pouvoir auditionner Monsieur Thomas Legrand.

M. Patrick Cohen. Madame Parmentier, votre thèse...

Mme Caroline Parmentier (RN). Ce n'est pas la mienne.

M. Patrick Cohen. ... ne repose, encore une fois, que sur quelques bribes de phrase prononcées lors d'un échange d'une heure et demie.

Mme Caroline Parmentier (RN). Alors dites-nous ce que vous avez répondu.

M. Patrick Cohen. Je souhaite vivement que le reste des vidéos soit rendu public, ce qui permettra de voir qu'il n'y avait ni collusion, ni complicité, ni rien du tout. C'était la première fois de ma vie que je rencontrais Monsieur Pierre Jouvét, secrétaire général du parti socialiste. Quant à Luc Broussy...

Mme Caroline Parmentier (RN). C'était contre Dati !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ne recommençons pas l'audition chère collègue !

M. Philippe Ballard. Et ma question ? Je vous ai demandé ce que vous aviez dit après.

M. Patrick Cohen. Sur ce que j'ai dit après, si, par hypothèse, *L'Incorrect* avait fait un travail qui ne soit pas manipulateur et avait pensé qu'il était dans l'intérêt général de diffuser ces vidéos, il l'aurait fait dans les jours qui ont suivi.

M. Philippe Ballard (RN). Qu'aurions-nous entendu si elles avaient été diffusées ?

M. Patrick Cohen. Deux mois après, je ne m'en souviens pas.

Mme Caroline Parmentier (RN). Donc on n'a pas de réponse, comme sur votre salaire.

M. Patrick Cohen. Ce dont je me souviens, en revanche, c'est que nous avons abondamment parlé de ce que l'on a appelé l'affaire Dati, c'est-à-dire l'incident qui m'avait opposé à la ministre de la culture sur le plateau de « C à vous » quinze jours plus tôt. Nous en avons parlé parce qu'il se retournait contre elle, au point, d'ailleurs, qu'il explique en partie le fait que Renaissance n'ait pas apporté son soutien à la candidature de Madame Dati à la mairie de Paris – je vous livre ici un petit élément politique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'indique que j'écrirai demain à l'éditeur, c'est-à-dire au directeur de la rédaction de *L'Incorrect*, pour lui demander de nous communiquer la vidéo entière afin que les membres de la commission puissent la consulter.

Je vous propose que nous avancions.

M. Patrick Cohen. Madame Duby-Muller, j'aurais aimé pouvoir vous répondre, mais je ne me souviens pas de la façon dont j'ai réagi. De toute façon, pour connaître ma pratique journalistique et celle de Thomas Legrand, je n'ai aucun doute : notre état d'esprit n'était pas complotiste et il ne s'agissait pas pour nous de peser d'une quelconque façon sur l'opinion pour faire échouer Madame Dati ou faire réussir le Parti socialiste. Les quelques écrits dont je vous ai donné lecture, qu'ils soient de Thomas Legrand ou de moi-même, montrent que la collusion et l'interférence dans l'opinion pour favoriser le Parti socialiste sont tout de même très légères.

Madame Hadizadeh, vous m'avez demandé s'il arrivait souvent que l'on me convoque pour m'engueuler – pardon pour ce résumé un peu brutal. Non, mais nous n'avions pas été convoqués pour cela ; les représentants du Parti socialiste estimaient que, Thomas Legrand et moi, nous ne comprenions pas certaines choses. Encore une fois, nous avons, avec ces responsables, des discussions à bâtons rompus comme nous pouvons en avoir avec les responsables de toute autre formation politique. Leur but n'était pas de nous réprimander ou de nous sanctionner.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Vous arrive-t-il, de manière générale, de vous faire engueuler ?

M. Patrick Cohen. Non, très rarement.

Mme Sophie Taillé-Polian. À part par Rachida Dati en direct !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Saintoul vous a demandé pourquoi, alors que vous déteniez un scoop, vous n'en avez rien fait.

M. Patrick Cohen. D'abord, on aurait pu estimer qu'il s'agissait d'un scoop si l'information nous avait été donnée par des responsables se situant à un niveau supérieur dans la hiérarchie du Parti socialiste.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). C'est tout de même le bras droit du premier secrétaire !

M. Patrick Cohen. Dans mon souvenir, ce n'était pas aussi net. Par ailleurs, je n'étais plus à l'antenne : c'était le premier jour de mes congés.

Monsieur Ceccoli, je n'ai pas le même statut qu'une personnalité politique ou un élu. On peut être, sur un plan citoyen, plus exigeant vis-à-vis des responsables politiques que vis-à-vis des journalistes, même de l'audiovisuel public. Je ne dis pas que cela donne le droit de surveiller ou d'espionner les élus et les personnalités politiques, mais nous ne nous situons pas exactement sur le même plan. En tout cas, je n'ai pas choisi de faire ce métier pour être connu, pour être attaqué ou pour être interrogé par une commission d'enquête – je pensais que jamais cela ne m'arriverait.

M. François-Xavier Ceccoli (DR). On le voit bien, ces dérives sont à l'œuvre.

M. Patrick Cohen. Je vous l'accorde.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il vous reste encore à répondre aux questions de Mesdames Taillé-Polian, Abomangoli et Mette.

M. Patrick Cohen. Madame Taillé-Polian, s'agissant du pluralisme, la réponse est d'abord réglementaire et légale. Il a été rappelé au cours des auditions de cette commission d'enquête que nous sommes tenus au respect d'un équilibre strict. Cette contrainte pèse davantage encore sur « C à vous », diffusée par France 5, que sur France Inter, dont l'antenne compte de multiples fenêtres d'exposition politique. À « C à vous », il arrive ainsi que nous nous censurons, du moins que nous nous empêchions d'inviter des personnalités qui font l'actualité politique, pour cause de débord de temps de parole. C'est parfois un crève-cœur épouvantable. Le problème se pose à chaque fin de trimestre ; cette règle nous handicape considérablement. Pour ce qui est de l'impartialité, je vous ai indiqué la manière dont je concevais mon métier.

Madame Abomangoli, je serais en peine de vous répondre car les écarts que vous avez cités ont été commis par d'autres.

Mme Nadège Abomangoli (LFI-NFP). Vous pouvez avoir votre point de vue, mais ma question principale portait sur l'articulation entre éditorialiste et directeur de l'information.

M. Patrick Cohen. La fonction d'éditorialiste est une fonction particulière pour laquelle je n'avais pas de vocation précise. L'image qu'en a parfois le grand public est celle d'un journaliste qui donne son opinion. Or je vous ai indiqué tout à l'heure, d'une part, que cela ne correspond pas à ma conception du métier de journaliste, d'autre part, que je n'ai pas une opinion sur tout. C'est un métier particulier, qui permet d'exprimer un parti pris, à condition – c'est en tout cas la règle que je m'applique – qu'il soit particulièrement argumenté. Sinon, j'essaie toujours de respecter, dans mes analyses, un équilibre qui ménage différents points de vue et permet, en tout cas, à chacun de retrouver les arguments des autres.

La fonction de directeur de l'information est très importante dans une rédaction : il gère les effectifs, les recrutements, décide qui fait quoi... S'il est aussi directeur de la rédaction, il pilote les conférences de rédaction et détermine les menus d'actualité et, de façon collective, ceux des matinales, des journaux d'information. C'est une fonction très importante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Puisque Madame Abomangoli a cité une salariée de l'audiovisuel public, je tiens à préciser qu'elle est actuellement éditorialiste – c'est son seul statut – et qu'elle sera entendue par notre commission d'enquête.

Madame Hadizadeh vous a également interrogé sur la violence contre les journalistes. Observez-vous qu'elle croît dans le pays ?

Enfin, il vous reste à répondre à la question de Madame Parmentier...

Mme Caroline Parmentier (RN). J'ai demandé à Monsieur Cohen quelle est sa rémunération puisqu'il s'intéresse toujours à celle des politiques. Il s'agit d'argent public !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, Madame Parmentier... et à celle de Madame Mette.

M. Patrick Cohen. En ce qui concerne la violence, je vous ferai une réponse très personnelle. Je perçois un décalage entre la grande violence de l'univers médiatique et numérique et la vraie vie. Malgré les polémiques qui peuvent m'entourer, je continue de mener une vie à peu près normale, sans être agressé ou me sentir menacé à tous les coins de rue. Mais il est vrai que nous n'évoluons pas dans un univers aussi apaisé que celui que j'ai pu connaître au début de ma carrière.

Madame Mette, votre question portait sur le label – vous voulez vraiment m’attirer des ennuis ! (*Sourires.*) Vous avez cité un édito que j’ai fait au tout début de la polémique, quelques jours après qu’Emmanuel Macron a remis le sujet sur la table en répondant, lors d’une réunion rassemblant des lecteurs des quotidiens du groupe Ebra, à la présidente de ce groupe de presse, qui s’enorgueillissait que celui-ci ait été le premier à être labellisé. Je continue de penser que cette initiative est positive.

Mme Sophie Mette (Dem). Quel est le rôle de l’audiovisuel public dans ce domaine ?

M. Patrick Cohen. Il a un devoir d’exemplarité. On le voit ici : les questions qui lui sont posées sont plus acérées que celles adressées à tout autre média, ce qui me paraît normal dans la mesure où il est financé par de l’argent public. Dans la conversation publique et la fabrique de l’information, il est primordial qu’il reste un pôle de référence pour les citoyens lecteurs, auditeurs et téléspectateurs. Nous sommes ramenés en permanence à ces obligations.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez indiqué ne pas vouloir répondre à la question de Madame Parmentier sur votre rémunération. Je suppose que vous n’avez pas changé d’avis.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J’ai du mal à comprendre pourquoi vous refusez de répondre à cette question. Vous arguez du caractère privé du contrat qui vous lie à Mediawan, mais vous n’êtes pas sans savoir que cette société bénéficie des concours publics, de sorte que l’argent qu’elle vous verse est le produit des impôts des Français, plus précisément de la TVA qu’ils acquittent. Pourquoi ne voulez-vous pas nous indiquer le montant du salaire qui vous est versé au titre du service public ?

M. Patrick Cohen. Parce que c’est mon droit, Monsieur le rapporteur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, Monsieur Cohen.

J’indique, puisque la question m’a été posée, que je convoquerai une réunion du bureau de la commission d’enquête au cours de la semaine du 5 janvier.

La séance s’achève à seize heures trente-cinq.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, M. Philippe Ballard, Mme Céline Calvez, M. François-Xavier Ceccoli, Mme Virginie Duby-Muller, M. Christian Girard, Mme Ayda Hadizadeh, M. Emmanuel Maurel, Mme Sophie Mette, Mme Caroline Parmentier, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais, Mme Sophie Taillé-Polian

Assistait également à la réunion. – Mme Nadège Abomangoli